L'Œuvre architecturale de Le Corbusier

UNE CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE AU MOUVEMENT MODERNE

[15] Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette

EVEUX / FRANCE

Proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial, présentée par l'Allemagne, l'Argentine, la Belgique, la France, l'Inde, le Japon et la Suisse.

PLAN DE GESTION

ASSOCIATION DES AMIS DE LA TOURETTE / COMMUNE D'ÉVEUX / COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'ARBRESLE /DRAC RHÔNE-ALPES

PLAN DE GESTION, DE COMMUNICATION ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU COUVENT SAINTE-MARIE-DE-LA-TOURETTE

Sommaire

>1 Introduction.....2

>2 Présentation de l'élément constitutif du Bien dans son territoire.....3

.....2.1. Situation de l'élément constitutif du Bien parmi la série.....3

.....2.2. Présentation de la commune d'Éveux et de son territoire.....4

>3 Identification et description de l'élément constitutif du Bien.....6

.....3.1. L'élément constitutif du Bien.....6

.....3.2. Statut de la propriété de l'élément constitutif du Bien:.....7

.....3.3. Coordonnées géographiques de l'élément constitutif du Bien.....7

.....3.4. Mesures de protection s'appliquant à l'élément constitutif du Bien.....7

.....3.5. Historique et description de l'élément constitutif du Bien.....8

.....3.6. Accessibilité de l'élément constitutif du Bien.....9

.....3.7. Activités économiques liées à l'élément constitutif du Bien.....9

>4 Processus d'inscription à la liste du patrimoine mondial.....11

.....4.1. Contribution du Couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette à la valeur universelle exceptionnelle (VUE) de la série.....11

.....4.2. Les qualités paysagère et environnementale du territoire. 11

.....4.3. L'environnement de l'élément constitutif du Bien.....13

.....4.4. Définition de la zone tampon.....15

.....4.5. Facteurs affectant l'élément constitutif du Bien et la zone tampon.....16

.....4.6. Mesures de protection s'appliquant à la zone tampon.....17

>5 Programme thématique.....24

.....5.1. Politique de gestion de l'élément constitutif du Bien.....24

.....5.2. Conservation/ Restauration de l'élément constitutif du Bien.....29

.....5.3. Développement culturel et touristique autour de l'élément constitutif du Bien.....33

.....5.4. Le Plan d'actions 39

>6 ANNEXE.....58

>1 Introduction

Dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial de 1972, ratifiée par l'État français en 1975, *L'œuvre architecturale de Le Corbusier. Une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne* fait l'objet d'un dossier de nomination en série et transnationale à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial.

Implanté sur la commune d'Éveux dans le département du Rhône, le couvent Sainte-Marie de-La-Tourette est un élément constitutif de cette série.

Le Couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette est une synthèse unique d'acquis du Mouvement moderne, où se combinent formes puristes, textures brutalistes et solutions révolutionnaires en matière d'habitat.

Le présent plan de gestion est une déclinaison locale du plan de gestion global de la série pour les éléments constitutifs français du Bien.

>2 Présentation de l'élément constitutif du Bien dans son territoire

.....2.1. Situation de l'élément constitutif du Bien parmi la série

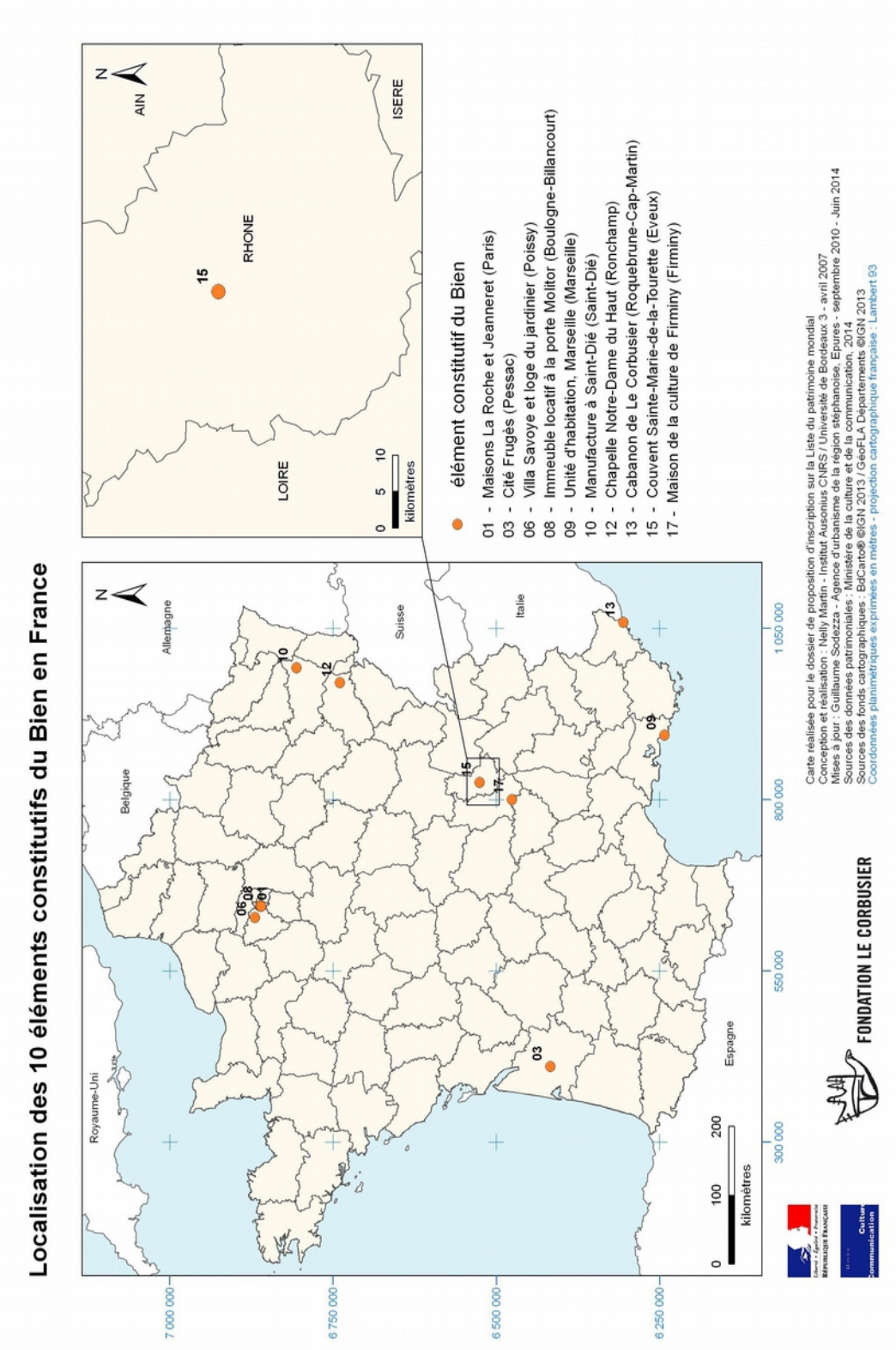

.....2.2. Présentation de la commune d'Éveux et de son territoire

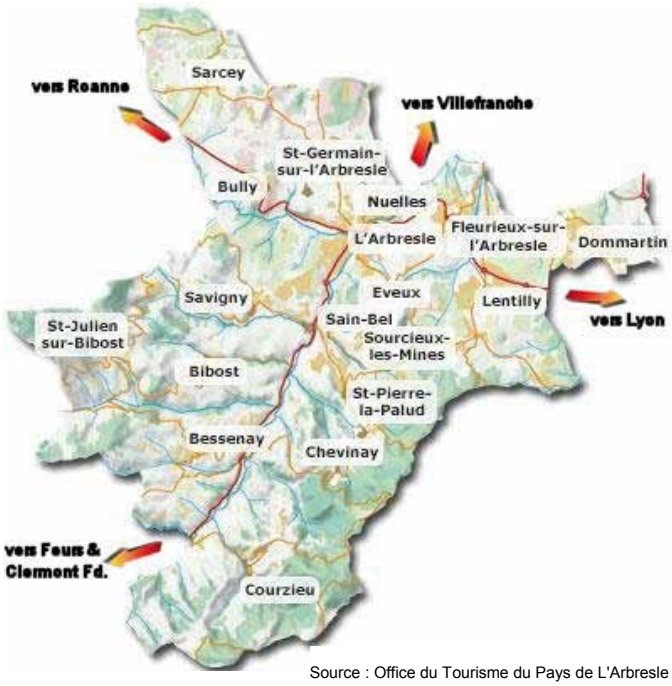

Source : Office du Tourisme du Pays de L'Arbresle

Éveux est une commune française, située dans le département du Rhône et la région Rhône-Alpes à 24 km au nord-ouest de Lyon et à 25 km au sud-ouest de Villefranche.

La commune fait partie du Pays de L'Arbresle, à la convergence des Monts du Lyonnais et du Massif de Tarare, contreforts orientaux du Massif Central.
Installée sur la rive droite de la Brévenne, Éveux se situe sur le versant occidental des monts du Lyonnais, au sud du Beaujolais. Surplombant l'entrée de la vallée, la commune se déploie en une série de coteaux et de vallons.

*Le territoire au milieu du XVIIIème siècle. Extrait de l'atlas de Trudaine Archives nationales de France cote F/14/*8485 planche 13*

Le territoire au début du XIXème siècle. Extrait du plan par masse de la culture de la commune d'Éveux. Archives nationales de France

Les informations relatives à l'histoire du village avant le XVème siècle sont limitées. Le bourg se développe alors le long du chemin du Bourbonnais. En 1788, Éveux est une paroisse qui compte 205 habitants (36 feux), organisée autour de la petite église (construite au XVème siècle et qui sera modifiée au XIXème). La commune n'est d'ailleurs réellement créée qu'à la Révolution. Au XVIIème siècle, la moitié des terres d'Éveux appartient au seigneur de La Tourette, Gaspard Claret de Fleurieux. L'histoire de la commune se confond d'ailleurs largement avec celle du domaine. Ses propriétaires contribuent au développement du village (avec la création par exemple du nouveau cimetière en 1842). L'acquisition du domaine par les dominicains marque une étape majeure de l'histoire de la commune.

Pendant deux siècles et jusqu'aux années 1950, le paysage urbain de la commune évolue peu et sa population est stable (comprise entre 200 et 300 habitants) avant de croître fortement à partir de cette période. La population municipale d'Éveux[1] est de 1187 habitants au recensement de 2011 (contre 926 en 2006 soit une progression de 28% en cinq ans).

Elle fait partie de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (CCPA) depuis le 1er janvier 1995 et la création de cette établissement public de coopération intercommunale (EPCI). La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle comptait 15 communes adhérentes à ses débuts, et 17 aujourd'hui pour une population de 35 435 habitants.
La communauté de communes a mutualisé ses moyens pour déléguer la mission de valorisation touristique à l'office de tourisme du pays de L'Arbresle (association de droit français « loi de 1901 »).

Éveux est limitrophe de L'Arbresle (au nord-ouest) dont elle est séparée par la Brévenne, de Fleurieux-sur-L'Arbresle et Lentilly (au nord-est et à l'est) et de Sain-Bel et Sourcieux-les-Mines (au sud-ouest et au sud).

[1] Données RP – INSEE, 2014

>3 Identification et description de l'élément constitutif du Bien

.....3.1. L'élément constitutif du Bien

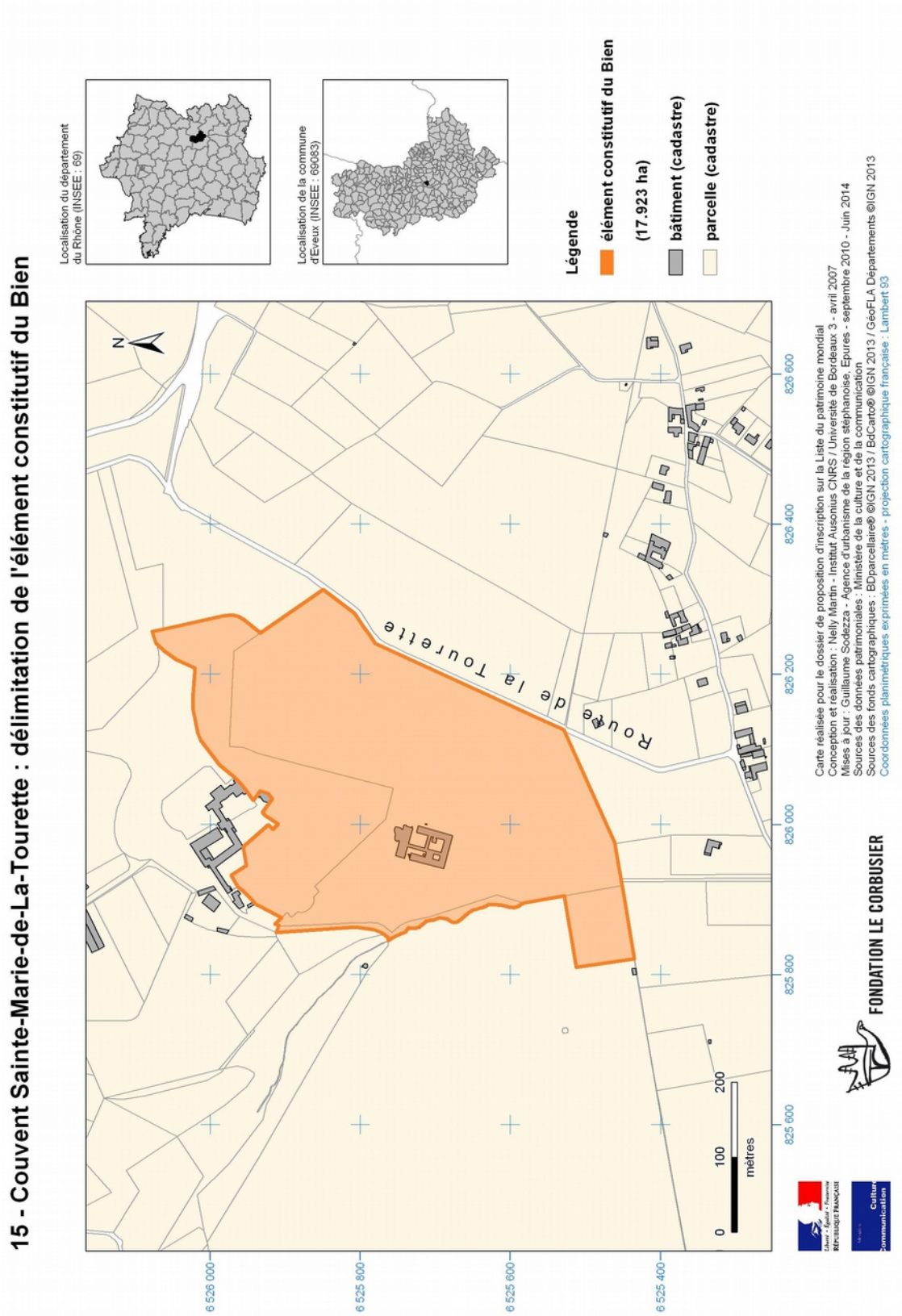

Nom de l'élément constitutif du Bien	N° de la parcelle cadastrale	Région	Surface de l'élément constitutif du Bien	Surface de la zone tampon
Couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette	AH0001, AH0002 et partiellement AH0017 et AI0003	Rhône-Alpes	17,923 ha	99, 872 ha

Adresse : route de La Tourette, 69210 Éveux

.....3.2. Statut de la propriété de l'élément constitutif du Bien:

Propriété privée : Association des Amis de La Tourette[2]

.....3.3. Coordonnées géographiques de l'élément constitutif du Bien

Lambert 93 : X = 826 052 mètres ; Y = 6 525 755 mètres

WGS 84 : 45,819763° (N) / 4,623531° (E)

.....3.4. Mesures de protection s'appliquant à l'élément constitutif du Bien

Le couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette a été classé monument historique[3] par arrêté du 11 décembre 1979[4] (en totalité, avec ses dépendances bâties et non bâties), modifié par un arrêté en date du 16 décembre 2011 (avec une extension vers l'espace d'inhumation des frères). Le classement monument historique constitue en France le plus haut niveau de protection pour un objet mobilier ou immobilier. Les dispositions qui s'appliquent à un monument classé sont régies par le livre VI du code du patrimoine, reprenant notamment les dispositions de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques. Un monument historique constitue une servitude de droit public.

L'immeuble classé au titre des monuments historiques ne peut pas être détruit ou déplacé, même partiellement. Il ne peut faire l'objet d'une restauration, d'une réparation ou d'une modification, sans l'autorisation de l'autorité administrative.

Avant toute intervention notamment de travaux, le propriétaire doit se rapprocher des services de l'État en charge des monuments historiques (Directions régionales des affaires culturelles). Les travaux autorisés sont réalisés sous leur contrôle scientifique et technique. Le code du patrimoine précise les catégories de professionnels auxquelles le propriétaire ou l'affectataire d'un immeuble classé au titre des monuments historiques doit confier la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration.

L'édifice est également labellisé « patrimoine du XXème siècle[5] ».

[2]Association de droit français « loi de 1901 ».
[3]Art. L.621-1 du code du Patrimoine.
[4] Annexe 1: arrêté de classement.
[5]Le label du Patrimoine du XXème siècle a été lancé par le ministère de la culture et de la communication en 1999 ; il a pour objet d'identifier et de signaler à l'attention du public, au moyen d'un logotype conçu à cet effet, les constructions et ensembles urbains protégés ou non.

.....3.5. Historique et description de l'élément constitutif du Bien (C.f : chapitre II du dossier de candidature)

2014 ; © Christian Mens - Fondation Le Corbusier - ADAGP

2014 ; © Christian Mens - Fondation Le Corbusier - ADAGP

Le couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette est construit sur le domaine de La Tourette, tènement clos de mur et orienté nord-ouest qui domine la vallée de la Brévenne. Le domaine acquis par les dominicains en 1943 comprend un château avec ses dépendances, toujours existant aujourd'hui. Le choix de ce site par les dominicains répond à leur volonté de se rapprocher de Lyon et du couvent d'études où se formaient les frères alors installés à Saint-Alban-Leysse, près de Chambéry (Savoie). Le père Couturier obtient de sa hiérarchie de faire appel à Le Corbusier qui visite le site dès mai 1953.

Le couvent est conçu par Le Corbusier avec le concours de Iannis Xénakis, André Wogenscky, au sein de l'atelier.

Les travaux ne commencent qu'en 1956. Le 1er juillet 1959, les religieux prennent possession du lieu. L'inauguration de l'édifice a lieu le 19 octobre 1960.

Le couvent est construit sur un plan carré en forme de « U » fermé par le vaisseau de l'église. Il comporte, outre l'église, un cloître, une salle de chapitre, des salles de cours, une bibliothèque, un réfectoire, des parloirs, des cuisines et une centaine de cellules individuelles. L'ensemble est en béton armé, pour une part brut de décoffrage, pour une part enduit en ciment projeté blanc rustique. Implanté sur un terrain fortement incliné, le couvent est installé sur le haut du vallon et tient compte de la topographie particulière du paysage.

Il se compose de cinq niveaux. En raison de la topographie du site, l'accès se fait directement au troisième niveau. Au dessus de l'étage d'accueil consacré a l'étude et aux séminaires (bibliothèque, salles de travail), se trouvent les premier et deuxième niveaux exclusivement réservés aux 104 cellules réparties en trois types : les soixante-quatorze cellules des moines (1,83 mètres x 5,92 mètres) orientées à l'est et au sud ; les vingt quatre cellules des pères (2,26 mètres x 5,92 mètres) sur l'aile ouest ; les six cellules de l'infirmerie (2 mètres x 3 mètres) au nord de l'aile ouest. Une terrasse accessible, reliée au toit de l'église par une passerelle, est recouverte d'une couche de terre isolante. Le quatrième niveau est consacré à la vie collective de la communauté (réfectoire, chapitre, atrium). Il est desservi par deux larges couloirs qui dessinent une croix au cœur de la cour. Le cinquième niveau, le plus bas, se réduit à deux corps de bâtiments séparés : l'un

comprend la cuisine et une salle commune, l'autre les caves. L'église est posée au sol ; l'aile ouest est sur pilotis.

.....3.6. Accessibilité de l'élément constitutif du Bien

Le couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette est facilement accessible ; les dessertes routières et ferroviaires sont de bonne qualité:

- Par la route depuis Lyon: Autoroute A6, sortie Limonest, puis direction Roanne jusqu'à L'Arbresle, puis direction Éveux ; Autoroute A89 (ouvert depuis janvier 2013), sortie L'Arbresle, puis à 4 km du Couvent.

  Deux panneaux signalant le couvent ont été mis en place sur l'A89 mais la signalétique globale d'accès est à améliorer (fiche action n°9). Un parking a été aménagé aux abords du couvent. Cet espace est suffisant pour permettre le stationnement des autocars. Dans le cas où une augmentation de la fréquentation touristique du couvent serait constatée, une extension des espaces de stationnement existant sera étudiée, dans le respect de l'esprit du site.

- Par le train : depuis la gare d'Éveux / L'Arbresle (1,5 km du couvent) à partir de la gare de Lyon-Gorge de Loup[6] (ligne 22) et à partir de la gare de Lyon-Part Dieu[7] (ligne 24, desservant Roanne et Clermont-Ferrand). Le cadencement des rames est effectif depuis décembre 2009 ; un matériel de type tram-train est mis en service sur la ligne 22, rénovée et électrifiée. A proximité de la gare, un « Park & Ride » (P+R) d'environ 300 places de stationnement , terminé depuis décembre 2013, a été mis en place dans le cadre du REAL (Réseau Express de l'Aire métropolitaine Lyonnaise).

- La commune d'Éveux est également desservie par des lignes d'autocars régulières des cars du Rhône (qui propose également un service de transport à la demande pour les déplacements locaux). Les horaires et les périodes de fonctionnement des lignes régulières permettent surtout de répondre aux demandes du public scolaire.

- Un accès mode doux depuis la RD19 – montée d'Éveux est envisagé (fiche-action n°3)

.....3.7. Activités économiques liées à l'élément constitutif du Bien

La fréquentation du couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette, estimée à près de 10 000 visiteurs par an en fait l'un des sites les plus touristiques de la Communauté de Communes. L'acquisition et la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion en 2016 permettront une meilleure analyse de la fréquentation.

Les cellules du couvent offrent une capacité hôtelière de 55 lits, et les repas sont servis dans le réfectoire (55 couverts) qui est aussi celui de la communauté religieuse dominicaine.

Outre les retombées économiques directes, en particulier de l'hébergement touristique dans le couvent, le site Le Corbusier est un véritable vecteur de communication pour le propriétaire, la commune et plus largement pour le territoire. Le couvent accueille en effet

[6] Fréquence de 15 à 30 minutes en semaine et d'une heure le dimanche

[7] Toutes les deux heures, en semaine et le dimanche

des visiteurs du monde entier. En dehors de l'hôtellerie, aucune activité économique importante n'est enregistrée sur le site même, ce qui concourt à assurer une vocation unique et donc ciblée sur la mise en valeur du site. Des entreprises spécialisées interviennent cependant[8].

L'activité économique en périphérie du site est essentiellement agricole. Une activité de restauration modérée s'est développée dans la commune d'Éveux grâce à l'attractivité touristique du couvent.

Emploi sur le site géré par le propriétaire:

Le propriétaire emploie trois personnes à temps plein et trois personnes à temps partiel chargées de la gestion du couvent, de l'accueil et du fonctionnement de l'activité hôtelière.

Le couvent emploie également un service civique pour le développement d'activité pédagogiques (fiche-action n°6) et bénéficie de renforts ponctuels pour assurer l'activité hôtelière et touristique (vacataires).

[8]Messidor (restauration, basée à Sain-Bel à trois km d'eveux dans le Rhône, choisie pour son inscription dans le territoire et pour ses actions d'aide à l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi / Di Mezzo (Agence de promotion et organisation de séminaires d'entreprises basée à Paris)

>4 Processus d'inscription à la liste du patrimoine mondial

.....4.1. Contribution du Couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette à la valeur universelle exceptionnelle (VUE) de la série (cf. chapitre III du dossier de candidature)

Le Couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette est une synthèse unique d'acquis du Mouvement moderne, où se combinent formes puristes, textures brutalistes et solutions révolutionnaires en matière d'habitat.

• Contribution principale

Le Couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette est construit trois décennies après l'énoncé du Purisme et des cinq points pour une architecture nouvelle. Sa force est d'en réinterpréter et d'en renouveler le contenu, et de marier ces moyens aux multiples dispositifs lumineux au point d'en faire une nouvelle icône de l'architecture moderne.

• Attribut secondaire

La lumière y est un matériau au service d'une exceptionnelle innovation spatiale. Le Corbusier y déploie toute une palette de dispositifs de contrôle de la lumière naturelle qui sculptent l'espace et les volumes : canon à lumière, mitraillette à lumière, rai de lumière, loggia, et les pans ondulatoires, dispositif inventé et utilisé pour la première fois ici, avec le musicien de renommée internationale Iannis Xénakis (Attribut B).

• Autres attributs

Le Couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette représente également une contribution essentielle aux idées du Mouvement Moderne dans sa capacité à cristalliser l'une des idées majeures affirmée par les ciam, celle de l'équilibre entre l'individuel et le collectif, idée que Le Corbusier avait largement empruntée à la Chartreuse d'Ema à Galluzo, près de Florence, lors de sa visite en 1907 (Attribut A).

Le Couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette est une réinterprétation des cinq points pour une architecture nouvelle à travers une palette de formes primaires traitées de manière brutaliste (Attribut B).

Relever le défi de l'innovation technique passe ici par la première utilisation en architecture de la technique du béton précontraint, technique nouvelle jusqu'ici réservée aux ouvrages d'art (Attribut C).

.....4.2. Les qualités paysagère et environnementale du territoire[9].

Le bassin de L'Arbresle emprunte de nombreuses caractéristiques paysagères aux territoires voisins : vallonnements des monts du Lyonnais, coteaux de vignes du Beaujolais, vergers et prairies du Tararois, périurbanisation de la communauté urbaine du Grand Lyon.

[9] Synthèse de l'étude « Habiter au Pays de L'Arbresle », CAUE du Rhône, 2002

Les paysages du Pays de L'Arbresle se sont transformés sous l'effet de l'urbanisation des cinquante dernières années : l'habitat collectif des centres villes ou bourgs, l'habitat pavillonnaire en lotissements ou secteur diffus, les entrées de ville marquées par des zones d'activités ou des zones commerciales, les nouveaux équipements publics… sont venus bouleverser l'organisation ancienne d'un paysage dont le caractère rural est encore cependant bien présent.

De l'héritage culturel bâti ancien du territoire subsistent quelques fermes à cour fermée et hameaux anciens ainsi que quelques vestiges de son histoire minière comme à Saint-Pierre-la-Palud, Sain Bel ou Sourcieux-les-Mines (extraction de pyrite, de cuivre et de fer).

La vallée de la Brévenne est un élément structurant du paysage. Elle met en relation les différents territoires du Pays de L'Arbresle : le traversant du nord au sud, elle est bordée à l'ouest par les monts de Tarare (bocages accompagnés de vergers et de vignes), à l'est par les monts du Lyonnais (recouverts de hêtraies sapinières), puis au nord par les coteaux du Beaujolais (collines calcaires des pierres dorées).

Éveux surplombe l'entrée de la vallée de la Brévenne. Le bourg ancien s'organise classiquement autour de l'église Saint-Pierre (datant du XVème siècle) avec son abside et ses contreforts romans. Certains hameaux ont conservé des témoignages de l'architecture rurale locale: le Morillon avec son four à pain et le Sonnay avec son habitat en granite rose et ses fermes (commune de Sourcieux-les-Mines).

L'Office de tourisme du Pays de L'Arbresle soutenu par la Communauté de Communes porte des actions en faveur du petit patrimoine avec la mise en place depuis 2006 d'un plan de restauration des cabanes de vigne (préalablement inventoriées) pour les convertir en abris pour pèlerins et randonneurs[10]

La création d'un musée, dédié au thaumaturge Maître Philippe, figure de L'Arbresle est en projet dans son ancienne demeure : le Clos Landar (visible depuis le couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette). Une ZPPAUP est en application à Savigny depuis 2008. A Sain-Bel, commune voisine d'Éveux, la création d'une AVAP est envisagée.

Le couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette constitue le monument majeur de la Communauté de Communes. Il est nettement visible depuis une grande partie du pays de L'Arbresle malgré l'effet de masque généré par les boisements protégés qui voisinent l'édifice.

Depuis 2003, les vues lointaines sur l'édifice ont fait ponctuellement l'objet d'études par le CAUE[11] (implantation d'équipements sociaux et sportifs sur la zone d'activité économique (ZAE) de la Pontchonnière pour la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, implantation du Lycée Germaine Tillon pour la Région Rhône-Alpes).

[10] Une convention est passée avec les propriétaires pour une mise à disposition accompagnée de la prise en charge de 20% des travaux. La restauration s'effectue sur la base de chantier-école-insertion avec les équipes des Brigades vertes du Département du Rhône (Rhône Insertion Environnement). La maîtrise d'œuvre est assurée par l'Association Maisons Paysannes du Rhône sur la base d'une fiche méthodologique établie par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Rhône) et MPF (Maisons Paysannes de France). Les partenaires financiers sont la Région Rhône-Alpes, la Fondation RTE, le Département du Rhône, qui assurent ensemble 80% du financement.

[11] Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement. Selon la loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 1 et 2 ; « ...le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement... le CAUE contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction.». Il s'agit d'une association aux missions de services publics, financée par la taxe d'aménagement.

A l'échelle de la Communauté de Communes, le partenariat avec le CAUE se renforce afin de veiller à la qualité architecturale des projets en cours. Une charte paysagère est envisagée pour prendre en compte ces vues lointaines vers la vallée de la Brévenne et L'Arbresle (fiche-action n°2).

.....4.3. L'environnement de l'élément constitutif du Bien[12]

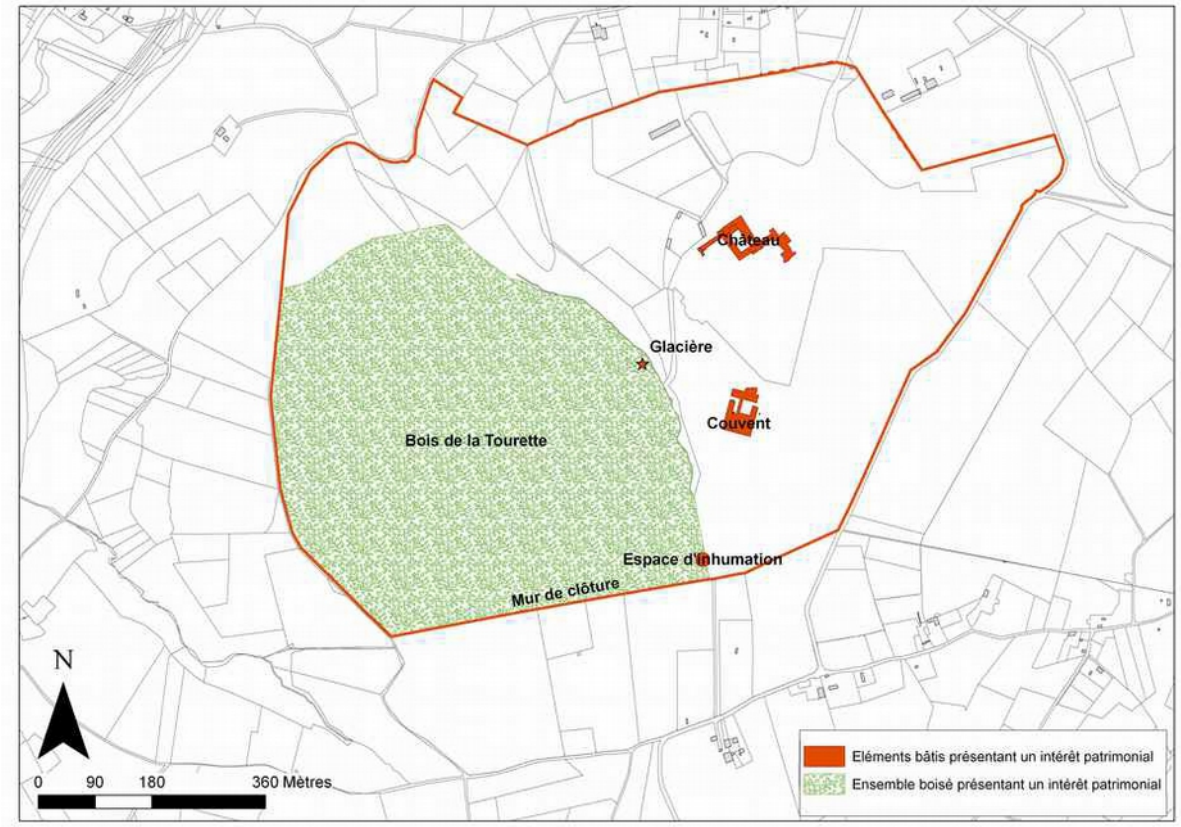

Le couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette s'inscrit dans un grand parc boisé. Ces boisements bénéficient d'une protection dans le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Éveux (Espace Boisé Classé).

Bien que ne participant pas à la VUE du couvent, plusieurs éléments matériels contribuent cependant à la qualité paysagère et patrimoniale du domaine de La Tourette.

- L'existence d'un « seigneur de La Tourette » est attestée à partir du milieu du XVIème siècle bien que le fief soit sans doute préexistant. L'acquisition du domaine et d'une maison forte en mauvais état par la famille Claret marque une étape importante de l'évolution du site. La morphologie du domaine de La Tourette s'est modifiée au fil de propriétaires, d'abord dans le cadre du régime seigneurial qui impliquait des échanges de terres puis dans le cadre d'un développement résidentiel autour du château. Trois familles ont investi réellement dans la construction ou la réhabilitation de l'édifice: les Claret, les Bellet de Saint-Trivier et les Murard-Chabannes. L'architecture du château témoigne de ces évolutions successives. En 1943, le château est acquis, avec le domaine, par la société civile immobilière de La Tourette (Ordre des frères prêcheurs). L'édifice s'est progressivement dégradé mais des travaux de réhabilitation ont été entrepris et l'édifice a été divisé en appartements.

[12]Éléments historiques essentiellement extraits des travaux de Sylvie BIRON (Le domaine de La Tourette à Éveux-sur-L'Arbresle (69). Mémoire de maîtrise d'histoire de l'art. Université Lumière Lyon 2. 2002-2003) et des documents de l'association « des Amis du vieil Arbresle et de la région arbresloise ».

- Le parc du château, de style anglo-chinois, compte de nombreuses essences végétales grâce aux aménagements botaniques du XVIIIème siècle réalisés par Marc Louis Antoine Claret (1729-1793). Il est agrémenté de fabriques. L'entretien du parc est assuré par un frère dominicain avec l'aide, entre autres, des brigades vertes du Département du Rhône.

- Le domaine est ceint d'un mur de clôture en pierre construit par la famille Claret de Fleurieux à la fin du XVIIIème siècle (le domaine est entièrement clos de mur en 1801). La maçonnerie est en pierre locale (gneiss d'Éveux et schiste). Les demi-cylindre sont en pierre calcaire de Glay. Le mortier est fait de sable local et de chaux ou de terre et de chaux.

- La glacière de La Tourette, construite au XVIIIème siècle est un ouvrage en pierre maçonnée de dix mètres de hauteur totale (les trois quarts du bâtiment sont enterrés). La cuve pouvait contenir 53 m^3 de glace. Une des particularités de l'édifice est sa couverture en tuile vernissée, les glacières n'ayant généralement pas de toit.

- Les bassins et pièces d'eau.

- A l'intérieur du domaine, un espace d'inhumation privé a été créé pour les frères dominicains ; 50 frères y reposent.

2011 ; © Agence d'urbanisme de la région stéphanoise

2011 ; © Agence d'urbanisme de la région stéphanoise

2014 ; © Georges Valois

.....4.4. Définition de la zone tampon

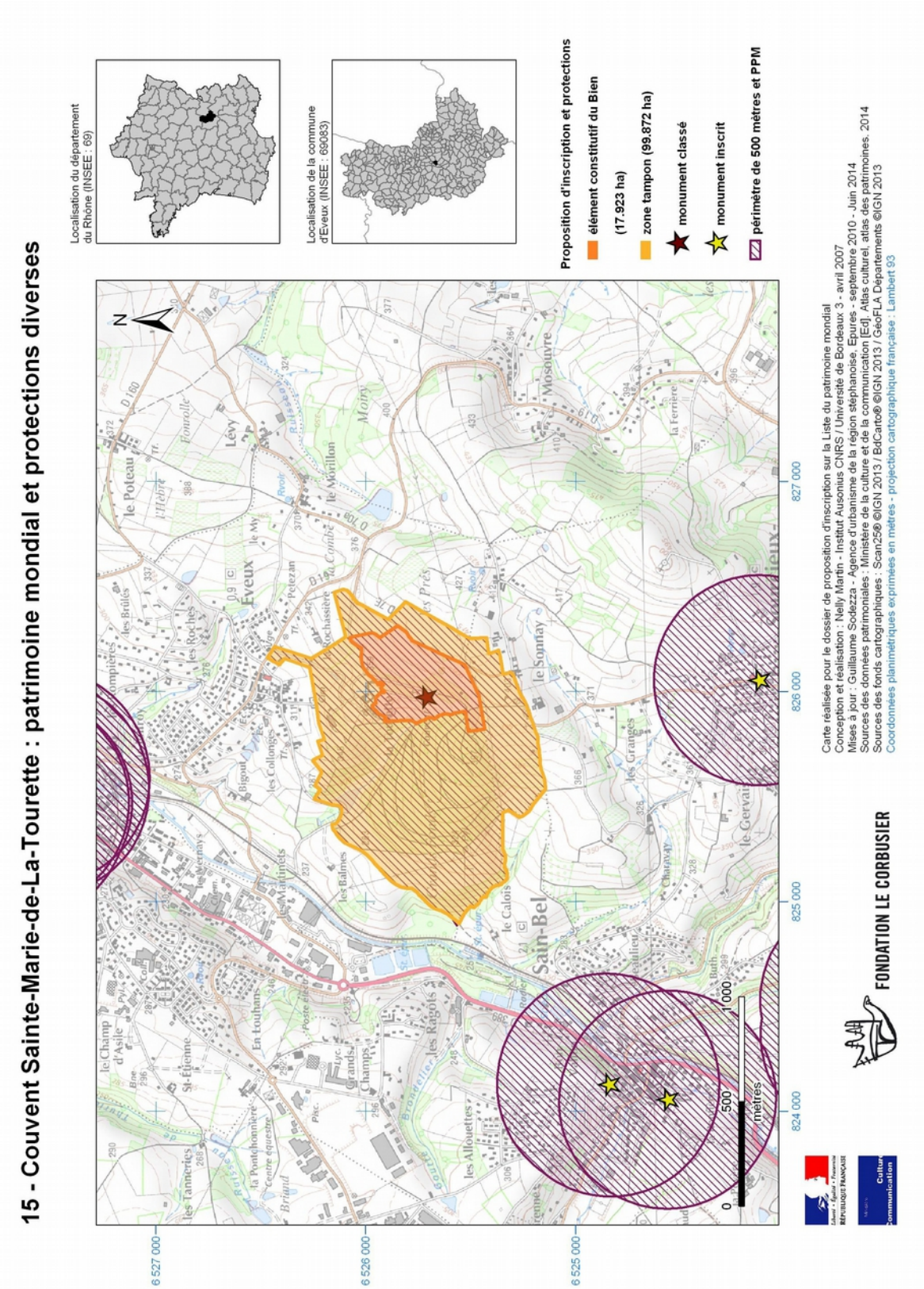

Pour garantir la préservation du cadre paysager dans lequel s'inscrit le couvent, ses abords (périmètre de 500 mètres) ont été adaptés à la topographie particulière du domaine. Un périmètre de protection modifié (PPM) a été mis en place (voir *infra*). La zone tampon de l'élément constitutif du Bien correspond à ce périmètre de protection modifié.

Si la définition de la zone tampon répond à la nécessité de protéger les abords immédiats du couvent, un travail complémentaire sera engagé pour préserver le grand paysage et les vues lointaines depuis l'édifice (fiche-action n°2).

Le périmètre de la nouvelle zone tampon couvre, hors surface de l'élément constitutif du Bien proposé, 99,872 ha, soit environ près d'un tiers du territoire communal. Il se superpose à l'ouest au mur ceinturant le domaine et prend ainsi en compte la totalité de la forêt de La Tourette. Au sud et à l'est, le périmètre intègre les espaces (domaine et champs) bordant la route de La Tourette et le chemin des vignes. Au nord, le périmètre s'appuie sur les limites de la zone urbanisée de la commune d'Éveux. La zone tampon se prolonge également jusqu'à la route départementale (RD19) depuis l'entrée du domaine par une petite extension de dix mètres de largeur de part et d'autre de la route de La Tourette.

.....4.5. Facteurs affectant l'élément constitutif du Bien et la zone tampon

4.5.1. Pressions dues au développement

- L'évolution du parc de logements de la commune suit la courbe de progression de la population : il a été multiplié par 2,8 depuis les années 1960. Les résidences principales sont largement majoritaires. Ainsi, La commune d'Éveux connaît une attractivité résidentielle qui se traduit par un renchérissement du coût du foncier. Malgré la diversification récente de l'offre résidentielle, la commune propose une offre largement orientée vers des logements en accession en maison individuelle et le parc de logements anciens ne répond pas toujours aux qualités résidentielles attendues par les habitants. Cette évolution traduit la pression foncière qui s'exerce de longue date sur la commune d'Éveux et plus largement le Pays de L'Arbresle et qui entraîne des bouleversements progressifs mais importants du paysage du territoire. Le schéma de cohérence territorial (SCOT) de l'Ouest Lyonnais, pour répondre aux objectifs de développement durable, tente de maîtriser cet étalement urbain en limitant le nombre de logements produits sur la période 2006-2020, en favorisant des densités plus élevées et en encourageant la production de logements collectifs et intermédiaires. Le plan local d'urbanisme transpose les attentes du SCOT. Le zonage du nouveau PLU et la mise en place d'un PPM garantissent la préservation du cadre paysager du couvent.

- La réhabilitation du château du domaine de La Tourette a abouti à la création d'une petite copropriété de quinze appartements. Le Château a été commercialisé sous la forme de quinze plateaux de 60 à 200m², libres de tout aménagement. Les nouveaux logements ont nécessité la mise en place d'un parc de stationnement. L'Architecte des bâtiments de France (ABF) a assuré un suivi constant des travaux afin de limiter leur impact sur l'élément constitutif du Bien.

4.5.2. Contraintes liées à l'environnement

- Le projet de déviation de la RD89 (distant de 1,5 km en contre-bas du couvent), le long de la voie ferrée de la vallée de la Brévenne, est susceptible d'altérer le paysage du site mais des dispositions sont envisagées (travaux inscrivant la route dans la pente, ouvrages enterrés ou semi-enterrés) pour rendre invisible l'infrastructure depuis le couvent. D'une manière générale, la situation du couvent rend les perspectives sur le monument très sensibles aux aménagements (position en coteau, nombreuses perceptions lointaines sur Éveux).

- Une ligne à haute tension traverse la zone tampon et altère sensiblement son paysage proche. Son impact sur le couvent lui-même reste cependant très limité car, dans sa conception, elle contourne l'élément constitutif du Bien.

4.5.3. Catastrophes naturelles et planification préalable

- Aucune

4.5.4. Visite responsable des sites du patrimoine mondial

- L'accueil du public dans un tel édifice impose des contraintes en matière de sécurité.

- Le propriétaire veille à ce que les visiteurs respectent la vie religieuse du couvent, en continuité avec la fonction originelle de l'édifice. Le tourisme de masse est donc une menace potentielle pour la permanence des usages conventuels du bâtiment. Les visiteurs d'origine étrangère semblent parfois insuffisamment informés de la nature et des usages du lieu qu'ils visitent. Une amélioration de la communication à destination de ces touristes non francophones, qui représentent une proportion importante des visiteurs, est prévue (fiche-action n°7).

4.5.5. Nombre d'habitants dans le périmètre de l'élément constitutif du bien, dans la zone tampon (en 2014)

L'aire proposée pour inscription : 11 habitants

La zone tampon : 42 habitants (dont 2 sur Sourcieux-Les-Mines) et 35 réfugiés et demandeurs d'asile dans les communs du château.

Total : 88 habitants

.....4.6. Mesures de protection s'appliquant à la zone tampon

La zone tampon dispose d'un large éventail de dispositifs permettant de limiter très fortement sa constructibilité et de valoriser le paysage dans lequel s'inscrit le couvent.

4.6.1. Le Périmètre de Protection Modifié

Le monument historique génère autour de lui un périmètre de protection de 500 mètres ou abords (art. L.621-30 du code du Patrimoine). Ce périmètre de protection est une servitude de droit public.

Tous travaux de construction, transformation ou modification de nature à affecter l'aspect d'un immeuble, sont soumis à autorisation s'ils se trouvent dans le champ de visibilité d'un monument historique et doivent obtenir l'accord de l'architecte des bâtiments de France (ABF) territorialement compétent (service territorial de l'architecture et du patrimoine du département du Rhône pour le couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette). Sont donc considérés dans le champ de visibilité du monument, les travaux situés à moins de 500 mètres et visibles de celui-ci ou en même temps que lui.

Depuis la loi du 13 décembre 2000 dite «solidarité et renouvellement urbain» (SRU) et l'ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005 modifiant le Code du Patrimoine[13], le périmètre de protection de 500 mètres peut être adapté aux réalités topographiques et patrimoniales, sur proposition de l'Architecte des bâtiments de France, après accord de la commune et enquête publique, dans le cadre de l'élaboration, de la modification ou de la

[13]Notamment l'article L. 621-2 abrogé et remplacé par l'article L. 621-30-1 applicable au 1er janvier 2007

révision du plan local d'urbanisme ou de la carte communale. Le « rayon » de 500 mètres est alors remplacé par un «périmètre de protection modifié» (PPM) sans affecter le contenu de la servitude. En cas de projets engagés dans le PPM (et donc la zone tampon), l'Architecte des Bâtiments de France dispose toujours d'un avis conforme pour les travaux s'il y a co-visibilité. Dans le cas contraire, son avis est simple.

Couvrant les communes d'Éveux et de Sourcieux-les-Mines, le PPM du couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette a été approuvé par la commune d'Éveux lors du passage du plan d'occupation des sols au plan local d'urbanisme le 19 mars 2014. L'approbation du périmètre par La commune de Sourcieux-les-Mines est en cours.

4.6.2 Le Plan Local d'Urbanisme

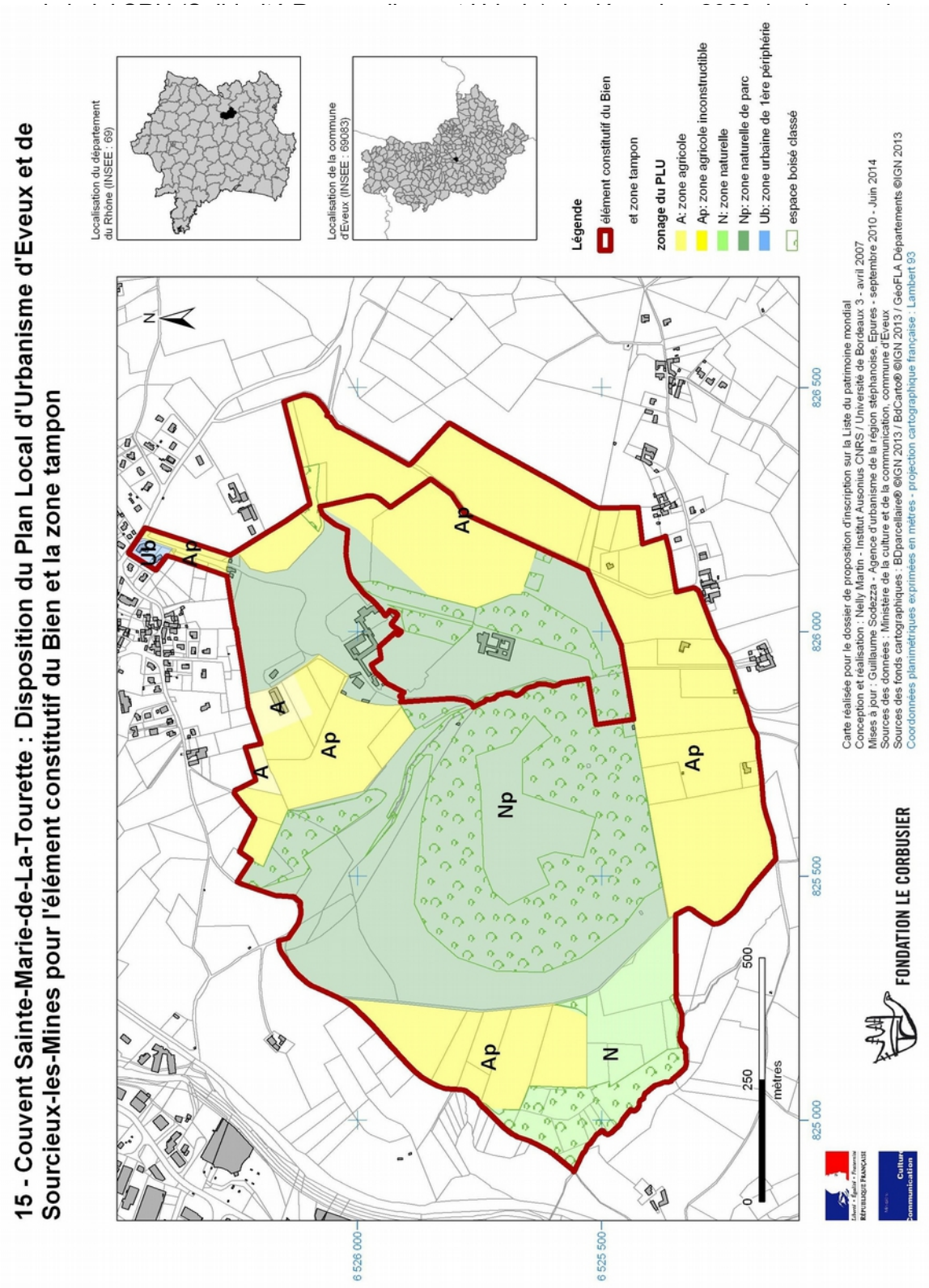

La commune d'Éveux s'est engagée fin 2010 à transformer son plan d'occupation des sols (POS) en plan local d'urbanisme (PLU). Le P.L.U de la commune d'Éveux a été approuvé lors du conseil Municipal du 19 Mars 2014. Il est exécutoire depuis le 14 avril 2014. Cet outil contribue à mettre en œuvre la politique de la commune pour les dix à quinze ans à venir en matière de logements, de développement économique, de qualité du cadre de vie, de déplacements…Il encadre les modes d'urbanisation et permet d'assurer les conditions

de préservation des espaces naturels et des paysages (notamment la définition de la zone tampon du Couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette).

Les dispositions du PLU ne semblent pas de nature à porter atteinte à l'élément constitutif du Bien et à son environnement. *A contrario*, le PLU définit explicitement le domaine de La Tourette comme un espace à préserver et donne les moyens de cette préservation.

Le plan d'aménagement et de développement durable d'Éveux

Le PADD, pièce obligatoire mais non opposable du PLU fixe la politique communale en matière d'urbanisme à moyen et long terme. Les autres pièces juridiquement opposables du PLU (règlement et orientations d'aménagement) doivent être compatibles avec lui.

Le PADD fixe parmi les grands objectifs pour le PLU de la commune la préservation des éléments identitaires paysagers ou bâtis de la commune et en particulier la valorisation du site de La Tourette. Cet objectif se décline en deux orientations (paysage et écologie).

- Sur le plan paysager, le PLU prévoit la préservation du patrimoine bâti traditionnel et des identités paysagères particulières. Cette orientation recouvre plusieurs axes pour l'élément constitutif du Bien et sa zone tampon:

- la préservation de l'ensemble patrimonial de La Tourette, décrit comme emblématique, facteur de richesse culturelle, touristique et d'animation à l'échelle du Pays de L'Arbresle. Le PADD propose de le préserver vis-à-vis des aménagements et des développements urbains. Aussi le PLU prévoit une protection spécifique du site lui-même et une inconstructibilité totale de ses abords. En particulier le coteau sous le couvent, perceptible depuis de nombreux points du territoire de la vallée de la Brévenne, ne doit recevoir ni construction, ni aménagement venant banaliser la naturalité du site (pas de murs, d'enrochements, etc...). Cette orientation s'applique à un éventuel projet de déviation routière qui, si elle se réalise, devra s'intégrer au terrain naturel ou s'enterrer,

- la préservation du petit patrimoine et des éléments architecturaux de caractère : puits, bâti rural caractéristique, lavoirs, murs... Le PADD demande que des préconisations soient mises en place en cas de restauration,

- la sauvegarde des éléments et perspectives remarquables du paysage.

Le PLU prévoit donc la protection :

- des grandes coulées vertes naturelles (ripisylves de la Brévenne, du ruisseau de l'Ane), des continuums boisés du coteau et en particulier celui du parc de La Tourette,

- des motifs paysagers, des haies et alignements arborés, en particulier les alignements arborés du coteau sous La Tourette qui doivent être maintenus ou reconstitués,

- des parcs arborés,

- des espaces verts de proximité : leur rôle d'espace collectif, et leur intérêt paysager dans une densification croissante conduit le PLU communal à imposer leur maintien ou leur reconstitution.

- Sur le plan écologique, l'objectif est la préservation des milieux naturels. Le PLU prévoit donc l'arrêt du prélèvement d'espaces naturels pour la construction, et la limitation des aménagements perturbant les équilibres sur les secteurs à enjeux écologiques, notamment pour l'élément constitutif du Bien et sa zone tampon. Il s'agit :

- des secteurs d'habitats des espèces patrimoniales (zones humides, ripisylves),

- des secteurs des Grands Fonds - La Tourette qui, par leurs boisements, constituent un réservoir de biodiversité.

Le règlement et le plan de zonage

La zone tampon est couverte par des zones N et Np, zone Ap et A dans le plan local d'urbanisme de la commune d'Éveux et une zone Ap dans le plan local d'urbanisme de la commune de Sourcieux-les-Mines.

Les zones N et Np couvrent des zones naturelles et forestières à préserver. La zone Np (zone naturelle de parc) est spécifique au domaine de La Tourette. Ces zones limitent très fortement la constructibilité d'un espace (hors gestion du bâti existant).

La Zone A et At sont des zones naturelles à vocation agricole à préserver : les constructions et les habitations nécessaires aux agriculteurs y sont exclusivement autorisées. Une extension limitée des autres constructions existantes est autorisée.

Les zones agricoles indicées « p » sont inconstructibles mais des aménagements des constructions existantes sont possibles sans changement de destination et sans extension de l'existant. Ces dernières zones forment l'essentiel du zonage agricole de la zone tampon.

En limite nord de la zone tampon, une zone Ub (secteurs à dominante de bâti pavillonnaire) couvre deux parcelles déjà occupées et peu susceptibles de développement.

4.6.3. Les outils de protection et de gestion du bois de La Tourette

- Les bois de La Tourette, couvrant plus de 30 ha, sont identifiés comme « espace boisé classé » dans le Plan Local d'Urbanisme. Un EBC (article L. 130-1 du Code de l'Urbanisme) interdit les changements d'affectation ou les modes d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.

- La gestion de la forêt doit obéir à un plan simple de gestion décennal, obligatoire pour les forêts de plus de 10 ha[14]. Validé par le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), il couvre la période 2013 - 2023. Ce document permet aux propriétaires forestiers de réaliser périodiquement un diagnostic de leur forêt (contexte socio-environnemental, facteurs de production, types de peuplement...) et de définir des objectifs (gestion cynégétique, gestion sylvicole, gestion des habitats...) afin de mettre en place un programme d'interventions des travaux et coupes.

- La forêt de La Tourette bénéficie également d'un label PFEC (programme de reconnaissance des certifications forestières[15]) qui impose aux propriétaires de répondre à un cahier des charges précis pour la gestion durable des espaces forestiers sur la base de standards écologiques, économiques, sociaux et éthiques. La présence sur un produit du

[14]Au titre de l'article L 6 du code forestier : « *Doivent être gérées conformément à un plan simple de gestion agréé :*
Les forêts privées d'une superficie d'un seul tenant supérieure ou égale à un seuil fixé par département entre 10 et 25 hectares par le ministre chargé des forêts, sur proposition du centre régional de la propriété forestière et après avis du Centre national professionnel de la propriété forestière mentionné à l'article L. 221-8, en tenant compte des potentialités de production, de l'intérêt écologique et social identifié par les orientations régionales forestières dont relèvent les forêts dont il s'agit, et de la structure foncière et forestière du département. »

[15]PEFC France est une association de droit français « loi de 1901 ».

logo PEFC garantit qu'il est constitué d'au moins 70 % de bois issu de forêts répondant aux recommandations formulées par les entités nationales et régionales en charge de la certification.

4.6.4. L'Espace Naturel Sensible (ENS) de La Tourette

En complément du PLU, le Conseil Général du Rhône a voté le 22 novembre 2013 la création d'un Espace Naturel Sensible[16] (ENS N° 17 : La Tourette) qui couvre l'ensemble du domaine de La Tourette et s'étend plus au sud sur les communes de Sourcieux-les-Mines et de Sain-Bel.

L'ENS est un outil de protection du paysage naturel qui doit permettre de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels rendus vulnérables par la pression urbaine. Le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non.

Le domaine de La Tourette a ainsi été identifié comme un réservoir de biodiversité et des outils (EBC, zonage protecteur) sont déjà mobilisés.

Le dispositif ENS, en développement pour l'environnement de l'élément constitutif du Bien, a déjà servi de support, sur le territoire de la CCPA, pour développer des actions partenariales sur les « crêts boisés » et surtout « les carrières de Glay »[17]formalisées dans des plans de gestion s'appuyant sur plusieurs grands objectifs complémentaires :

- préserver et améliorer la diversité écologique et paysagère (opérations de suivis scientifiques et d'inventaires floristiques et faunistiques, mesures de restauration et d'entretien des différents habitats)

- organiser l'accueil du public (entretien régulier du site par la commune et les brigades vertes notamment mise en sécurité du front de taille et aménagement paysager du site).

- sensibiliser et impliquer le public et les acteurs (programme d'animations pédagogiques depuis 2007 pour les écoles de la Communautés de Communes, visites grand public organisées sur le site par l'Office de tourisme).

Le retour d'expérience des ENS du territoire permet d'envisager le développement d'actions similaires sur l'ENS de La Tourette. Le comité local de gestion de l'élément constitutif du Bien pourra s'appuyer sur ce dispositif pour enrichir le plan de gestion sur les aspects environnementaux.

4.6.5. Le périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PENAP)

[16]Les espaces naturels sensibles des départements ont été créés par l'article 12 de la loi n°85-729 du 18 juillet 1985. Pour mettre en œuvre cette politique, le département dispose de trois procédures réglementaires : zones de préemption, espaces boisés classés (EBC) et périmètre de protection des espaces agricoles et périurbains. Afin de financer ses actions il peut instaurer une part départementale de la taxe d'aménagement (qui s'applique lors du dépôt d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux).

[17]ENS de 110 ha géré par le Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels (CREN) jusqu'en 2005, puis par l'association Rhône-Insertion-Environnement. Depuis 2008, il s'agit du Département, de la commune de Saint-Germain-sur-l'Arbresle, la communauté de Communes du Pays de L'Arbresle et la FRAPNA-Rhône.

Un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PENAP) du Pays de L'Arbresle a été voté le 11 avril 2014 par le Conseil Général du Rhône.

Un arrêté du maire d'Éveux du 19 juillet 2014 a annexé au Plan Local d'Urbanisme d'Éveux la carte du périmètre PENAP pour Éveux qui couvre la quasi totalité du Périmètre de Protection Modifié,

Son objectif est de protéger les espaces et ressources naturels du territoire, de préserver le foncier agricole, de créer les conditions d'attractivité pour assurer le renouvellement des exploitations et de permettre le développement et la croissance d'une agriculture dynamique et durable. Le projet de territoire est prévu pour une période de 20 à 30 ans.

>5 Programme thématique

.....5.1. Politique de gestion de l'élément constitutif du Bien

5.1.1 Le mode de gouvernance du plan de gestion, de communication et de développement durable

La gestion de la série est assurée au niveau national par le Ministère de la Culture et de la Communication. En application de la circulaire ministérielle du 12 avril 2012, une commission locale de gestion des éléments constitutifs français du Bien doit être mise en place.

La gestion locale du couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette implique divers acteurs chacun dans son domaine d'intervention et de compétence. Il s'agit de :

- L'association des amis de La Tourette, propriétaire du site,
- La commune d'Éveux,
- La commune de Sourcieux-les-Mines,
- La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle,
- La direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Rhône-Alpes, dont dépendent en particulier la Conservation régionale des Monuments Historiques et le Service territorial de l'architecture et du patrimoine,
- La Région Rhône-Alpes,
- Le Département du Rhône,
- La Fondation Le Corbusier, détenant l'ensemble des droits intellectuels de l'architecte Le Corbusier.

La mise en place d'un comité local de gestion pérenne (fiche-action n°1) est nécessaire pour assurer la gestion de l'élément constitutif du Bien et de sa zone tampon ainsi que le suivi des différentes actions envisagées dans les différentes thématiques du présent plan de gestion (restauration, développement culturel, urbanisme...). Jusqu'en 2014, des réunions ponctuelles rassemblaient tout ou partie des acteurs précités en fonction des besoins. Le suivi et l'accompagnement des actions engagées sur le couvent et ses abords n'étaient pas systématiquement assurés.

5.1.2 Stratégie de gestion de l'élément constitutif du Bien

Un premier plan de gestion avait été validé en séance du conseil municipal, le 17 juin 2010 ; le nouveau plan de gestion a été validé en séance du conseil municipal, le 24 juillet 2014[18]. A cette occasion, les engagements relatifs aux mesures à prendre et aux inscriptions budgétaires ont été validés par l'assemblée délibérante. Le présent plan de gestion est une refonte de ce premier document.

[18] Annexe 2 : délibération du conseil Municipal du 24 juillet 2014.

Deux grands objectifs ont été identifiés pour assurer la gestion de l'élément constitutif du Bien. Ils sont déclinés dans le plan d'action présenté *infra* en un certain nombre de projets spécifiques.

Objectif 1 : Préservation de la contribution du couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette à la Valeur universelle exceptionnelle de l'œuvre architecturale de Le Corbusier.

L'enjeu principal du plan de gestion est d'assurer la conservation et l'entretien du couvent et du domaine de La Tourette. L'édifice remplit toujours sa vocation première. L'usage conventuel est donc également, pour le propriétaire et les collectivités partenaires, un attribut de la valeur du couvent. Il s'agit donc de restaurer l'ouvrage en intégrant les normes actuelles , sans nuire à son authenticité.

Par ailleurs, le cadre paysager du couvent et les éléments de patrimoine présent dans la zone tampon sont également à préserver. Le renforcement des dispositifs de veille et de contrôle des projets est en train d'être mis en place par le biais du comité local de gestion de l'élément constitutif du Bien.

Objectif 2 : Assurer la promotion culturelle et touristique du site tout en respectant la vocation du couvent.

La communauté religieuse dominicaine propriétaire[19] et résidant au couvent a le soucis d'un accueil du public en cohérence avec le caractère spécifique du lieu. Elle cherche à favoriser des activités touristiques et culturelles permettant de garantir la quiétude des habitants et n'altérant pas le paysage naturel des alentours du site. Elle a le souci également d'assurer la transmission des attributs de la VUE dans les actions de médiation qui sont initiées (découverte des spécificités architecturales du couvent, découverte du Purisme et du Mouvement Moderne). Elle assure également la continuité de l'activité hôtelière et culturelle du couvent. La gestion économique du site est organisée de manière aussi rigoureuse que possible pour permettre la vie courante du site et son entretien sans avoir recours à des subventions de fonctionnement. Une aide financière est apportée chaque année par la Province Dominicaine de France pour l'entretien courant du domaine et de l'immobilier, en dehors des travaux de restauration proprement dits.

5.1.3 Évaluation des actions du précédent plan de gestion

Le tableau récapitulatif ci-dessous répertorie les huit actions du programme précédent. Sur huit actions, deux ont été réalisées, quatre sont en cours ou partiellement réalisées et deux ne sont pas engagées. Les projets qui n'ont pas été engagés et certaines actions en cours qui vont faire l'objet de réorientations et / ou de nouveaux développements ont été reportés dans le nouveau plan d'action.

Actions	Dénomination	État d'avancement
action n°1	Révision du PLU et définition de la zone tampon.	Réalisée
Action n°2	Mise en place d'un plan paysage et des espaces à mettre en valeur.	Non engagée – reportée au nouveau plan d'actions (fiche-action n°2)

[19]Annexe 3 : note d'intention des frères dominicains, juin 2014.

Action n°3	Restauration de l'église / sacristie / crypte.	Réalisée
Action n°4	Mise en réseau touristique à l'échelle de la Région Urbaine de Lyon.	Réalisée – en cours – reportée au nouveau plan d'actions (fiche-action n°8)
Action n°5	Mise en place de plaquettes informatives déclinées en plusieurs langues.	En cours – reportée au nouveau plan d'actions (fiche-action n°7).
Action n°6	Améliorer la lisibilité du site WEB en cours d'élaboration	En cours – reportée au nouveau plan d'actions (fiche-action n°7).
Action n°7	Faire du couvent de La Tourette un lieu de débat sur la thématique « habiter le patrimoine »	En cours – reporté au nouveau plan d'actions (fiche-action n°8).
Fiche-action n°8	Mise en place de la signalétique	Non engagée – reportée au nouveau plan d'actions (fiche-action n°9).
	travaux sur les abords du couvent	Réalisée – en cours – reportée au nouveau plan d'actions (fiche-action n°4)

5.1.4 L'évaluation du nouveau plan de gestion

Le plan de gestion sera mis à jour à mi-parcours **en 2018** afin de mesurer l'avancement des actions, sur la base des indicateurs de suivi, et de procéder aux ajustements nécessaires. Le comité local de gestion de l'élément constitutif du Bien assure un suivi annuel des actions en cours ou à venir ;

Le plan de gestion sera intégralement révisé au bout de six années, **en 2021**. Il s'agira notamment de faire le point sur la capacité à atteindre les objectifs formulés à moyen et long terme. Une analyse du précédent document sera donc réalisée.

5.1.5 Les indicateurs de suivi

Les indicateurs de suivi sont recensés dans chaque fiche-action. Les indicateurs, actuellement établis dans le plan de gestion, sont provisoires et fournis à titre indicatif. Ils seront affinés ou remplacés au cours de la phase de mise en œuvre des actions.

- Un certain nombre d'indicateurs sont communs à l'ensemble des éléments constitutifs du Bien et permettent d'évaluer la série (définis par le Ministère de la culture et la fondation Le Corbusier en lien avec les travaux de la Conférence transnationale et à compléter le cas échéant en lien avec les sites)

- Des indicateurs généraux (quantitatif et qualitatif) permettent également d'évaluer l'implication de la collectivité et du propriétaire dans la gestion de l'élément constitutif du Bien.

1) Indicateurs relatifs à l'investissement politique et financier sur le site :

- Évolution des budgets.

- Nombre de réunions avec participation des élus.

- Pérennité du comité local de gestion de l'élément constitutif du Bien.

- Indicateurs relatifs aux projets :

2) Indicateurs relatifs aux financement :

- Nombre d'actions menées en partenariat avec les services des collectivités territoriales.

- Supports financiers externes.

- Nombre d'actions co-financées.

- Bilan économique des actions engagées.

Les indicateurs et informations suivants seront également systématiquement collectés pour faire le bilan du plan de gestion.

- Tableau récapitulatif annuel des implications financières de chacun des partenaires (source : propriétaires, collectivités, associations, etc.).

- Nature, montant, financement des travaux réalisés sur l'élément constitutif du Bien (source : propriétaire, collectivités, services de l'État).

- Archives de restauration (plans, descriptifs…) à transmettre à la Fondation le Corbusier pour archivage.

- Évolution dans les protections de l'élément constitutif du Bien et de sa zone tampon : classement, inscription, AVAP, ENS PLU... (Source : DRAC, CCPA, communes d'Éveux et de Sourcieux-les-Mines).

- Fréquentation de l'élément constitutif du Bien dont entrées payantes ou exceptionnelles, comme les journées européennes du patrimoine (source : office du tourisme, propriétaires, associations).

- Permis de construire et avis dans la zone tampon (source DRAC, DREAL, communes d'Éveux et de Sourcieux-les-Mines).

- Relevés photographiques de l'élément constitutif du Bien et de la zone tampon (source à organiser à l'échelle de la candidature avec le Ministère de la culture et la Fondation Le Corbusier).

- Brochures, publications.

Auxquels viendront s'ajouter des indicateurs économiques selon la disponibilité des données :

- Chiffre d'affaires réalisé (nombre de nuitées x dépense moyenne).
- Emplois directs créés (masse salariale).
- Emplois indirects (hors site) ou induits (dépenses induites).
- Fiscalité directe (impôts locaux, taxe de séjour).
- Fiscalité induite (taxe sur la valeur ajoutée, impôt sur le revenu des personnes physiques , impôt sur les sociétés)

.....5.2. Conservation/ Restauration de l'élément constitutif du Bien

5.2.1. La restauration du couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette (cf. chapitre 2 du dossier de candidature)

Jusqu'en 2006, le couvent n'a pas fait l'objet de travaux de restauration importants, de travaux d'aménagement ou de transformations significatives. Des travaux ponctuels de peinture, l'installation d'un ascenseur, la rénovation de la cuisine et de certaines cellules, la pose de vitrages isolants (cuisine, salle des hôtes et salle Thomas More) ou l'installation d'une chaudière ont été effectués pour répondre à l'évolution des besoins des résidents et visiteurs.

Les travaux réalisés en 1980, 1995 et 1998 ont concerné les terrasses. Une porte pivotante en acier a été posée en 1987 à l'entrée de l'église, suivant les dessins de Le Corbusier et en 1993, une nouvelle porte a été créée au nord, toujours pour accéder à l'église. Des bancs de stalles y ont été installés en 1995. Une nouvelle cuisine est créée en 1997. L'ensemble des sanitaires a été également refait. Ces interventions ont été réalisées par l'architecte en chef des Monuments historiques territorialement compétent.

© Georges Valois - Fondation Le Corbusier - ADAGP

En 1999, la Conservation régionale des Monuments historiques de Rhône-Alpes, constate de nombreuses défaillances de l'étanchéité des toitures, des circuits électriques et la nécessité de la mise aux normes de sécurité de l'ensemble des installations accueillant du public. Elle propose de procéder à une restauration générale, conservation et remise en valeur du couvent.

Le 31 juillet 2003, l'étude préalable, établie par l'architecte en chef des Monuments Historiques Didier Repellin a été approuvée. Le chantier commence par le bâtiment ouest, qui est le plus atteint, en insistant sur l'urgence des points suivants : réfection complète de l'étanchéité des toitures terrasses ; réfection complète de l'installation électrique ; remplacement des vitrages des façades pour répondre aux normes de sécurité des bâtiments accueillant du public ; mise aux normes de sécurité des locaux (détection incendie, balisage, etc.).

L'édifice a fait l'objet d'une restauration intégrale à partir de 2006 qui s'est achevée en 2013. Cette restauration a été réalisée sous le contrôle scientifique et technique de la Direction régionale des affaires culturelles de Rhône-Alpes et de la Fondation Le Corbusier. La DRAC Rhône-Alpes, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône ont subventionné les travaux à plus de 80 %[20]. Des entreprises mécènes (les fondations Velux et Spie Batignolles) ont également participé au financement de la restauration.

Parallèlement , la plus grande des trois pièces d'eau a été restaurée.

[20] 40 % de l'État (DRAC), 20% de la Région et 20% du Département.

Les Travaux réalisés :

Phase 1 (2006 à 2007) : Budget 915.000 €

La phase 1 avait pour objet la restauration de la façade Ouest et les travaux intérieurs de l'aile Ouest du couvent.

Phase 2 (2007 à 2008) : Budget 960 635 €

La phase 2 portait sur l'achèvement de la restauration de l'aile Ouest, la restauration de la façade Est et du pignon Nord (maçonnerie, vitrerie, menuiserie extérieures, serrurerie) et sur la réfection totale de l'étanchéité des toitures terrasses des ailes Sud et Est.

Phase 3 (2008 à 2010) : Budget 2 440 790 €

La phase 3 portait sur la restauration des ailes Sud et Est : façades extérieures et intérieures, sous faces des parties sur pilotis (maçonnerie, vitrerie, menuiseries extérieures, serrurerie), mise aux normes des réseaux intérieurs (électricité, détection incendie, balisage de sécurité) et réfection des locaux (plomberie/chauffage, menuiseries intérieures, serrurerie, peinture). Ces deux ailes servent à l'hébergement des hôtes.

Nota : la restauration des trois ailes du couvent ainsi que celle des conduits a été terminée fin 2011.

Phase 4 (2009 à 2010) : Budget 961.127 €

La phase 4 portait sur la restauration de l'oratoire, de l'atrium et des galeries de liaison entre les ailes avec l'accès à l'église et à l'atrium (les « conduits » de Le Corbusier) : toitures (réfection totale de l'étanchéité), façades (maçonnerie, vitrerie, menuiseries extérieures, serrurerie), mise aux normes des réseaux intérieurs (électricité, détection incendie, balisage de sécurité) et réfection des locaux (plomberie/chauffage, menuiserie intérieures, serrurerie, peinture).

Phase 5 (2012 à 2013) : Budget 1.731.044,31 €

La Phase 5 concernait la sacristie, l'église et la crypte : toitures (réfection totale de l'étanchéité), façades (maçonnerie, vitrerie, menuiseries extérieures, serrurerie), mise aux normes des réseaux intérieurs (électricité, détection incendie, balisage de sécurité), réfection des locaux (plomberie/chauffage, menuiseries intérieures, serrurerie, peinture) et réfection de la voirie.

Bilan des travaux de restauration[21] :

Même si le couvent est d'une conception très moderne, sa construction s'est parfois faite avec des techniques artisanales ce qui n'est pas sans conséquences sur les problèmes rencontrés lors de sa restauration. Le chantier a aussi posé d'autres questions souvent propres aux bâtiments du XXème siècle recevant du public, comme la mise aux normes ou l'adaptation aux évolutions des usages. L'étanchéité et les vitrages ont été au cœur des problématiques rencontrées. Le chantier a été un véritable terrain d'expérimentation en matière de restauration de monument historique :

[21] Intervention de Didier Répellin, Architecte en chef des Monuments Historiques lors du colloque sur la réhabilitation de l'œuvre de Le Corbusier organisé le 12 avril 2013 par la communauté dominicaine du Couvent et la DRAC Rhône-Alpes.

- Les éléments de structure :

- Les fers des bétons étaient ponctuellement trop rapprochés des bords. Leur corrosion a entraîné la dégradation du béton (phénomène de carbonatation).

- Des fissures sont apparues très tôt. Celles-ci ont été injectées. Des micro-fissures étaient aussi présentes au niveau des canons à lumières. Les infiltrations qu'elles ont provoquées avaient créé des concrétions.

- Les joints de dilatation du béton étaient très dégradés. Progressivement, du papier adhésif ou du papier journal avaient été ajoutés pour empêcher l'air d'entrer. Ceux-ci ont été intégralement refaits.

- Le toit-terrasse présentait un important problème d'étanchéité. Au cours des décennies précédentes, chaque fois qu'une fuite était constatée, une nouvelle couche d'étanchéité était ajoutée sur la précédente. La superposition des différentes couches (près de 30 cm d'épaisseur cumulée) a modifié la planimétrie du toit et a créé de nouveaux problèmes liés à l'évacuation de l'eau qui ne pouvait plus se faire correctement. L'utilisation d'un isolant en verre cellulaire FOAMGLAS® a permis de retrouver le niveau d'origine en garantissant l'étanchéité de la surface.

- D'autres parties du bâtiment souffraient de problèmes d'étanchéité comme l'oratoire, pour lequel de nouveaux produits ont dû être trouvés pour étanchéifier la partie supérieure pyramidale ou encore le toit de l'église.

- Certains éléments étaient insuffisamment maintenus, comme les poteaux des pans ondulatoires qui tenaient parfois uniquement par des cales en bois, ou les garde-corps des loggias des cellules qui avaient été fixés avec de simples vis ou même du fil de fer. En examinant les piliers des panneaux Mondrian, il a été constaté que le béton de certains d'entre eux avait la consistance de la mollasse et était devenu presque poudreux. Il a fallu les refaire avec de nouveaux coffrages.

- Un travail important de nettoyage a été effectué : par cryogénie dans l'église, par micro-gommage dans d'autres zones du bâtiment (celles recouvertes de mousse par exemple), et par simple brossage pour la majeure partie du bâtiment.

- Les normes de sécurité

Elles ont été une des difficultés majeures de la restauration de l'édifice qui a le statut d'ERP[22]. La commission de sécurité demandait à ce que les escaliers soient cloisonnés et que des portes de secours soient créées dans les réfectoires. Ces adaptations portant atteinte à l'édifice, d'autres solutions ont dû être trouvées par le biais de mesures compensatoires de protection. Ainsi La détection automatique incendie a été presque généralisée pour obtenir la dérogation relative aux dispositions constructives et concernant l'encloisonnement des escaliers, le recoupement des circulations et l'exigence de résistance au feu des portes des chambres. Des tubes de détection-incendie VESDA® (discrets) à alerte précoce, conçus pour les zones critiques, ont ainsi été installés.

Toujours dans cet objectif de répondre aux normes de sécurité sans nuire à l'authenticité du couvent, d'autres dispositions ont également été prises : amélioration de l'éclairage de sécurité, renforcement des isolements, amélioration des conditions d'évacuation, accessibilité aux échelles aériennes de la façade Ouest, meilleure organisation globale contre les risques d'incendie et de panique...

[22] Établissement recevant du public.

- Les vitrages

Bon nombre de vitrages étaient cassés. Les travaux ont porté sur :

- Les verres des mitraillettes à lumière, qui étaient claqués, ce qui provoquait des fuites.

- Les verres des panneaux Mondrian qui risquaient de tomber car insuffisamment maintenus. Des barres de maintien verticales ont dû être ajoutées. Des vitrages STADIP® (verre feuilleté de sécurité) de 8 mm ont été utilisés.

- Les joints des vitrages de mousse d'origine, initialement gris, qui avaient noirci avec le temps et qui n'offraient surtout plus un maintien suffisant des verres. Par sécurité, de nouveaux joints ont été installés.

- Les canons à lumière, dont les joints étaient très dégradés. Toutes les ossatures de capot ont été changées.

- Les façades et les enduits intérieurs :

- Grâce à la réfection des façades, les contrastes entre les différentes parties du bâtiment (qu'illustraient les photos d'archives) ont pu réapparaître.

- Les enduits des murs avaient été effectués avec une technique artisanale (« au buis ») dont le geste de projection a été retrouvé lors du chantier.

- Les sanitaires :

Les lavabos étaient souvent cassés ou endommagés mais les modèles d'origine n'étaient plus disponibles. Leur reproduction, d'abord envisagé, s'est révélée bien trop coûteuse. Un modèle approchant a cependant été trouvé.

- Les équipements électriques :

- Les gaines en tubes de fer avaient été complètement écrasées lors du coulage du béton. Un travail de repérage a été nécessaire pour voir où les câbles pouvaient être passés dans les cellules.

- En termes d'éclairage, les appliques en opaline ont été refaites ainsi que les tubes néons des escaliers.

- Les interrupteurs d'origine en bakélite noire n'étaient plus aux normes et le montage des fils les rendait apparent à certains endroits. Là aussi, un modèle proche de celui d'origine a pu être trouvé.

- Les peintures :

Elles étaient défraîchies sur les portes et les plafonds notamment.

Dans l'église, la couche supérieure qui datait des années 1970 a été enlevée pour retrouver les rouges d'origine des murs de la sacristie et du confessionnal. Il a été nécessaire de repeindre lorsque la peinture était trop altérée.

5.2.2. Les interventions dans la zone tampon

- La glacière du domaine a été restaurée en 2002.
- Le château a été réhabilité et divisé en appartements. Les travaux ont été achevés en août 2011.
- Dans le cadre du 1% paysage de l'autoroute A89, les voiries internes du domaine de La Tourette ont fait l'objet d'une réfection en 2013 pour un montant total de 247 251,52 €.
- La restauration du mur du domaine est envisagée (fiche-action n°3). Une première action de restauration de la corniche lyonnaise surplombant le portail de la porte de Sourcieux, a été réalisée avec l'aide de l'Association Maison Paysanne.

.....5.3. Développement culturel et touristique autour de l'élément constitutif du Bien

La motivation principale des visiteurs est la découverte d'un lieu créé par Le Corbusier, avec la possibilité d'y séjourner. A cette motivation première, particulièrement présente chez les architectes et les étudiants en architecture qui constituent une part importante des visiteurs, s'ajoute souvent l'intérêt pour un dialogue avec les religieux dominicains, habitants de l'édifice, et surtout une disponibilité pour une expérience personnelle suscitée par le couvent : le silence, le jeu de la lumière, l'invitation à la solitude. La communauté religieuse s'est organisée pour répondre à ces attentes.

5.3.1 Promotion et communication autour de l'élément constitutif du Bien

- Des actions de sensibilisation, d'information, de concertation et de formation de tous les publics seront conduites pour renforcer la prise de conscience citoyenne de préservation du patrimoine (fiches-action n°6 et 8). Elles se traduisent déjà par le développement d'outils de médiation, la publication de guides et ouvrages, de produits ciblés et par l'animation d'événements récurrents comme les *journées européennes du Patrimoine*, de colloques, de séminaires…
- La signalétique est cependant à renforcer afin de mieux identifier l'élément constitutif du Bien au niveau local et du territoire rhône-alpin (fiche-action n°9).
- Le site internet français-anglais, www.couventdelatourette.fr, est géré par les frères dominicains. Il compte 150 connexions quotidiennes et apporte actuellement des informations sur le couvent, les possibilités de visite et d'hébergement, les activités artistiques, culturelles et religieuses qui y sont organisées. Une revue de presse concernant le couvent et ses activités est mise à jour régulièrement. Il est cependant nécessaire d'améliorer son référencement par les moteurs de recherche, et d'en améliorer les contenus (fiche-action n°7).

5.3.2 Valorisation touristique

L'accueil du public

Le domaine de La Tourette est ouvert au public gratuitement toute l'année.

La visite extérieure du couvent est donc libre et permanente. De plus un commentaire sur l'histoire du couvent et les extérieurs est disponible en audio-guide téléchargeable depuis le site des « Utopies réalisées », créé en lien avec le réseau « Utopies Réalisées ».

La visite intérieure du couvent ne peut se faire qu'en visite guidée (sur réservation pour les groupes ; sur réservation et toute l'année pour les individuels[23]). Elles sont assurées soit par des frères de la communauté, soit par des salariés laïcs. Durant la période d'été, des étudiants en architecture sont recrutés pour assurer des visites supplémentaires.

Afin de répondre aux attentes particulières des visiteurs, les frères dominicains assurent des visites les dimanches et une centaine dans l'année pour les groupes.

Le public cible :

La typologie des visiteurs est variée avec :

- Des hôtes en séjour au couvent pour un ou plusieurs jours.
- Des étudiants et professeurs des écoles d'architecture, des Beaux-Arts, de design, de France et de l'étranger.
- Un public scolaire (primaires, collèges, lycées) essentiellement de la région.
- Un public important de visiteurs étrangers (visiteurs éclairés) provenant du monde entier dont environ un tiers venant d'Asie du Sud-est.
- Un public d'excursionnistes à la journée de la région lyonnaise et de France (individuels ou petits groupes souvent familiaux).

L'inscription du site du couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette dans le Pays de L'Arbresle

Le Département du Rhône a mis en place un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). Une convention a été signée en 2010 entre le Département et l'Association des Amis de La Tourette pour l'ouverture à la circulation non motorisée de certains chemins du domaine. Les sentiers inscrits au PDIPR quadrillent le territoire communal. Des réflexions sont en cours pour améliorer ce maillage piétonnier.

Le couvent et ses abords sont également intégrés dans les nombreux sentiers, circuits et routes touristiques et de découverte patrimoniale existants dans le Pays de L'Arbresle et proposés dans les guides édités par l'Office du tourisme.

Un catalogue groupes est envoyé à 140 autocaristes. Il est à noter que plusieurs voyagistes ont inclus le couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette dans leurs produits (French Flair, Accent, Erbacci, Viadus Viaggi, Miki Travel, JTB Travel, HIS).

Un espace de découverte du Pays de L'Arbresle dans les locaux de l'office de Tourisme[24] permet aux visiteurs d'identifier les richesses du territoire. Dans cet espace, une place significative est réservée au couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette.

[23]Du lundi au vendredi : une visite guidée par jour ; le dimanche, deux visites l'après-midi. En Juillet et août : du lundi au vendredi trois visites par jour ; le week-end deux visites l'après-midi.

[24]250 000 € ont été consacrés à l'aménagement du bâtiment et 250 000 € à la mise en place de la scénographie.

Plus largement, la stratégie touristique développée par la Communauté de Communes prend acte de la désaisonnalisation de l'activité touristique potentiellement plus favorable à l'amortissement des investissements et à la qualification des emplois mais cependant fragilisée par la situation économique actuelle.

En 2013, un plan d'actions touristiques a été mis en place pour la période 2013-2017.

Ce document propose de cibler à court terme les clientèles urbaines de proximité en présentant le territoire comme « un grand espace de jeux et de découverte » mais envisage aussi, à plus long terme « d'établir une étroite collaboration avec la métropole lyonnaise afin de mettre en œuvre une complémentarité Ville-Campagne à destination des clientèles étrangères ». Il se décline en cinq volets[25] rassemblant 24 actions financées en partie par la taxe de séjour instaurée en 2013 sur le territoire. Le plan d'actions ne cible pas spécifiquement le couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette mais certains projets le concernent (création d'un comité stratégique et d'un comité technique du tourisme, mise en place d'un service ponctuel de navettes depuis la gare de L'Arbresle à l'occasion d'événements, organisation d'un programme des manifestations et événements du territoire, travail avec la Région Urbaine de Lyon et surtout mise en place d'un plan de signalisation[26]...).

Le couvent, élément patrimonial majeur sur le plan national et international, symbole du Mouvement Moderne et inscrit dans un environnement paysager préservé, constitue donc une offre unique et très identifiée au sein d'un territoire qui valorise son terroir, son patrimoine rural ou encore une offre de loisir sportif et de plein air.

5.3.3 Action en faveur de la culture, de l'éducation et de la recherche

Programme de recherche, documentation et actions pédagogiques

1. Des sessions et séminaires, ouverts ou sur invitation, autour de problématiques culturelles, religieuses, artistiques ou architecturales sont mis en place régulièrement (les 14 et 15 mars 2015 est prévu par exemple, en partenariat avec l'ENSASE[27], un colloque interdisciplinaire autour de la pensée de Simondon)

2. La communauté religieuse dominicaine privilégie l'accueil de classes étudiantes et l'organisation de manifestations culturelles liées à la fonction de l'édifice et à son influence sur l'architecture sacrée en France. Des séjours de travail d'architectes et d'étudiants en architecture sont organisés. Ces séjours sont possibles depuis quarante ans. Les étudiants viennent d'écoles d'architecture du monde entier (Politecnico di Milano, Universitat Politècnica de Valencia, Barcelona, École Polytechnique Fédérale de Lausanne, Écoles d'architecture de Prague, Dresden, Karlsruhe, Constance...).

3. Plus localement, l'ENSASE est un partenaire privilégié et le couvent est un point de passage obligé pour:

    - les journées d'intégration de la promotion de première année (recherche sur l'espace et le bâti),

    - l'exposition des travaux des étudiants .

[25] http://www.paysdelarbresle.fr/images/stories/La-vie-economique/tourisme/maquette_plaquette_9_def.pdf
[26] Cf fiche-action n°9
[27] École nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne

4. Des ateliers pédagogiques à destination des scolaires de proximité (primaires et secondaires) sont mis en place depuis 2012. Des visites guidées de découverte de l'architecture sont organisées ainsi que des ateliers à thème qui s'appuient sur les attributs de la Valeur Universelle Exceptionnelle du couvent (atelier acoustique autour du travail de Xénakis sur les pans ondulatoires, par exemple). 600 scolaires environ visitent annuellement le couvent.

   La pérennisation et le développement de ce volet de médiation patrimoniale auprès du public scolaire est un des projets du plan de gestion (fiche action n°6).

Programmation culturelle

Des manifestations artistiques, expositions ou concerts sont organisés. Une attention est portée par le propriétaire à la cohérence du propos avec l'œuvre d'art principale que constitue le couvent.

Chaque année depuis 2009 des expositions d'art contemporain sont organisées au couvent[28]. Le principe est d'inviter des artistes contemporains vivants de renommée internationale à venir résider au couvent et à exposer certaines de leurs œuvres en dialogue avec l'œuvre architecturale de Le Corbusier. Plus que de simples expositions, il s'agit d'exposer des œuvres dans une Œuvre, et de permettre de renouveler le regard tant à la fois sur les œuvres que sur l'architecture du couvent, qui s'en trouve enrichie.

A l'occasion de la Biennale d'art contemporain de Lyon, les expositions de La Tourette sont classées en *Focus* (en 2009, 2011 et 2013). Ce classement est la reconnaissance de la qualité des choix artistiques de la programmation.

Selon Thierry Raspail, directeur de la Biennale de Lyon et directeur du musée d'art contemporain de Lyon, le couvent n'est plus reconnu seulement pour sa valeur patrimoniale mais aussi « comme un lieu unique sur la scène internationale de l'art contemporain » :

- Il s'agit d'une œuvre architecturale de renommée mondiale ;
- La vocation d'origine du couvent s'est maintenue avec une communauté religieuse qui y vit, prie et travaille ;
- Le propriétaire a, depuis plusieurs années, encouragé le développement d'actions artistiques pour faire du couvent un lieu de rencontre avec les acteurs de la création artistique contemporaine.

La fréquentation des expositions est variable. Elles attirent selon les années entre 1000 et 3000 visiteurs environ (chiffre intégrant le public scolaire)[29].

À l'occasion de certaines expositions, un artiste photographe est invité en résidence au couvent. Chaque artiste est amené à proposer sa propre série photographique du couvent et ainsi renouveler et enrichir les perceptions de l'édifice.

[28] François Morellet en 2009 ; Vera Molnar et Ian Tyson en 2010 ; Alan Charlton en 2011 ; Eric Michel en 2012 ; Anne et Patrick Poirier en 2013 et Philippe Favier en 2014.

[29] En 2009, 2728 visiteurs (350 scolaires) ; en 2010, 1120 visiteurs (200 scolaires) ; en 2011, 1400 visiteurs ; en 2012, 1615 visiteurs (389 scolaires) ; en 2013, 2543 visiteurs (449 scolaires).

Après chaque exposition, un catalogue d'exposition est édité.

Ces manifestations artistiques, au cœur de l'activité culturelle du couvent, seront développées dans les années à venir (fiche-action n°5).

5.3.4 Programmes de mise en réseau français, internationale ou de coopération décentralisée

1. Le couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette appartient au réseau « Utopies réalisées, un autre regard sur l'architecture du XXe siècle » porté par la Région Urbaine de Lyon et qui regroupe cinq sites de la région lyonnaise illustrant l'histoire du *Mouvement Moderne* architectural et urbain du XXème siècle (quartier de Firminy-Vert à Firminy, quartier des Gratte-Ciel à Villeurbannne, cité Tony Garnier à Lyon, cité des Etoiles à Givors).

Le réseau a initié un certain nombre d'actions. La phase de mise en tourisme a été lancée avec la publication d'un petit dépliant, premier support réalisé fin 2008, qui a la double fonction de faire connaître le produit et de servir de guide/fil rouge pour la visite des sites. Début 2009 s'est achevée la formation des guides, de façon à leur permettre de s'appuyer sur le fil conducteur des Utopies Réalisées et de relier les sites entre eux. Un livre grand public a été édité en novembre 2009. Des audio guides au format mp3, déjà évoqués, sont téléchargeables gratuitement sur le site internet des Utopies Réalisées et permettent la découverte du couvent et de ses abords et des autres sites du réseau.

Le réseau propose également des expositions thématiques :« Les Utopies prennent de la hauteur » en 2011, « Paroles aux habitants » en 2014. Il continue à développer des actions (fiche-action n°8)

Le réseau engage également depuis 2012 une réflexion sur la restauration du patrimoine du XXème siècle et son adaptation aux normes et usages contemporains à travers une série d'actions (colloques, séminaires) baptisée « patrimoine 21 ». Cette démarche vise à créer une communauté d'acteurs pour partager les expériences, rechercher des solutions communes, et identifier des projets de coopération.

2. Des actions au niveau transnational sont portées par l'Association des Sites Le Corbusier[30], Cette association a pour objectif principal de permettre à chaque collectivité d'être un véritable acteur tant dans la phase de candidature au Patrimoine mondial que dans celle relative à la gestion.

La création de cette association répond à plusieurs objectifs :

- Animer un réseau chargé de préserver et promouvoir les sites le Corbusier auprès du public et des opérateurs touristiques.
- Créer les conditions d'échange et de partage de connaissances et d'expériences dans les domaines de la conservation, la protection, la mise en valeur, l'animation et la gestion du patrimoine Le Corbusier.
- Être une force de proposition et un espace de réflexion dans les domaines cités ci-dessus auprès des acteurs du patrimoine en France et à l'international, notamment auprès de l'UNESCO et du Comité du patrimoine mondial.

[30]Association de droit français « loi de 1901 ».

Afin d'encourager le développement d'actions nationales et internationales et de valoriser l'œuvre architecturale de Le Corbusier, l'association porte un projet d'itinéraire culturel européen des sites Le Corbusier (qui va au delà des éléments présentés dans le dossier de nomination à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial). Le dossier doit être déposé en septembre 2014 et examiné en 2015.

.....5.4. Le Plan d'actions

Le plan d'actions correspond aux objectifs de conservation et de valorisation de l'élément constitutif du Bien.

5.4.1 Les fiches-action

Les actions déjà engagées et menées de manière récurrente depuis plusieurs années par le propriétaire font partie du plan d'actions mais n'ont pas fait l'objet de fiches-action, celles-ci étant réservées aux projets qui vont être initiés ou qui vont faire l'objet de développements importants. En revanche, elles ont été décrites dans l'état des lieux. C'est le cas par exemple des visites guidées ou de l'accueil des étudiants pour des séjours de travail. **Ces actions sont pérennes et se poursuivront dans les années qui viennent.**

Neuf actions s'échelonnant sur une période allant de 2015 à 2020 / 2021 font l'objet de fiches.

Fiches-action :	**Dénomination**
Fiche-action n°1 :	Création d'un comité local de gestion de l'élément constitutif du Bien
Fiche-action n°2 :	Mise en place d'une charte paysagère
Fiche-action n°3	Aménagement d'un accès mode doux depuis la RD 19 - montée d'Éveux
Fiche-action n°4	Restauration du mur de clôture du domaine de La Tourette
Fiche-action n°5	Articuler patrimoine et création artistique contemporaine
Fiche-action n°6	Sensibilisation du public scolaire
Fiche-action n°7	Mise en place de plaquettes informatives déclinées en plusieurs langues - amélioration de la lisibilité du site WEB
Fiche-action n°8	Mise en réseau avec les acteurs du territoire
Fiche-action n°9	Amélioration de la signalétique d'accès au couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette

FICHE-ACTION N°1

Création d'un comité local de gestion de l'élément constitutif du Bien

Localisation du projet: Couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette
Maître d'ouvrage : Commune d'Éveux

Objectifs :

Un comité local de gestion de l'élément constitutif du Bien a été constitué afin de valider le plan de gestion et d'assurer le suivi des actions envisagées. il s'agit également d'un espace permettant l'échange d'informations. Il fait le point sur les éventuelles réclamations.

La mise à jour et la révision du plan de gestion sont réalisées sous sa responsabilité.

Description du projet et actions prévues :

Le propriétaire gère l'élément constitutif du Bien et décide des actions à entreprendre pour son entretien. Le comité local de gestion de l'élément constitutif du Bien veille au respect du cadre paysager du couvent en s'appuyant sur le PPM et sur les recommandations des PLU et ENS.

Il est force de proposition et apporte un soutien dans la mise en œuvre des actions. Il peut faire office de conseil scientifique sur certains projets (présence de représentants de la DRAC, du CAUE, invitation d'experts...).

Le comité local de gestion de l'élément constitutif du Bien se réunit une fois par an sauf circonstances particulières qui justifieraient des réunions supplémentaires.

Le maire d'Éveux assure la coordination du comité. Un compte rendu sera établi à chaque réunion sous sa responsabilité.

Acteurs et partenaires du projet:

- Association des Amis de La Tourette (AsLT)
- Commune d'Éveux
- Commune de Sourcieux-les-Mines
- Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (CCPA)
- Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Rhône-Alpes
- Département du Rhône (CG69)
- Fondation Le Corbusier
- Association des Sites Le Corbusier
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Rhône (CAUE69)
- Office de Tourisme du Pays de L'Arbresle

- Toutes personnes compétentes dont l’expertise permet d'améliorer la gestion de l'élément constitutif du Bien

Résultats attendus et indicateurs:

- Suivi annuel des objectifs du plan de gestion.
- Assiduité des partenaires aux réunions du comité.
- Comptes rendus annuels de la réunion du comité.
- Proposition et/ou validation d'actions par le comité.

Tableau de suivi du programme d’actions et calendrier prévisionnel :

Phase de l'action	Maître d’ouvrage	Dates prévues*	Dates effectives*	État d’achèvement (%)Budget prévisionnel	Budget prévisionnel	Commentaire
Réunions annuels du comité de suivi	Commune d’Éveux	2015-2021			Sans objet	
Réunions exceptionnelles	Commune d’Éveux	2015 -2021			Sans objet	

*Lancement - Achèvement

FICHE-ACTION N° 2

Mise en place d'une charte paysagère

Localisation du projet: Périmètre élargi autour du couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette et de sa zone tampon

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle

Objectifs :

Le couvent de La Tourette est largement visible depuis tout le pays de L'Arbresle. La mise en place d'une charte paysagère est nécessaire pour évaluer les transformations récentes du paysage du territoire et prendre les dispositions permettant de limiter l'impact des projets d'aménagement en cours ou à venir à plus ou moins grande proximité du couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette.

Description du projet et actions prévues :

Une charte paysagère a été initiée en 2005 par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais, syndicat regroupant les quatre communautés de commune de l'ouest lyonnais : Vallons du Lyonnais, Pays Mornantais, Vallée du Garon et Pays de L'Arbresle. Cette charte est aujourd'hui annexée au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Par ailleurs, plusieurs études paysagères ont été réalisées sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle, notamment par le CAUE du Rhônes.
Le projet de charte, décliné à une échelle plus locale sur la base de celle de 2005 et surtout des études paysagères déjà existantes concerne les communes en co-visibilité directe du couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette : L'Arbresle, Sain-Bel, Savigny, Bully et Saint Germain Nuelles (deux à cinq kilomètres autour du couvent). L'analyse de l'impact de l'évolution du paysage sur le couvent (aménagement de nouvelles zones d'activité, périurbanisation) permettra le développement d'outils de valorisation du territoire (construire et promouvoir une image positive du pays de L'Arbresle, développer et raisonner les potentialités touristiques à l'échelle du territoire, inciter à la réhabilitation du patrimoine, développer les échanges transversaux afin de favoriser la connaissance et l'appropriation du territoire).

- Phase 1 : réécriture des études paysagères existantes en prenant comme point de départ le site de La Tourette.

- Phase 2 : actions de conseil aux habitants lors de demandes d'autorisations de travaux pour établir des projets en accord avec les objectifs de préservation et de mise en valeur de l'élément constitutif du Bien et de ses abords.

- Phase 3 : améliorer la gestion des permis de construire et le suivi des travaux par la commission urbanisme de la commune (avec le soutien des services de la DRAC).

- Phase 4 : Suivi de la charte : évaluer les effets des mesures de protection et des outils d'accompagnement afin de faire évoluer ces dispositifs le cas échéant.

Acteurs et partenaires du projet:

- Commune d'Éveux
- Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (CCPA)
- Communes en co-visibilité directe avec l'élément constitutif du bien
- Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Rhône (CAUE69)
- Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Rhône-Alpes

Résultats attendus et indicateurs:

- Amélioration de la conformité des travaux sur l'ensemble de l'élément constitutif du Bien et de sa zone tampon avec les dispositions réglementaires en vigueur.
- Élaboration systématique d'un état « avant- après » pour tous les travaux engagés permettant d'alimenter un bilan annuel soumis à l'appréciation du comité local de gestion de l'élément constitutif du Bien.
- Production et diffusion de la charte paysagère.
- Implication des élus et des techniciens dans la production de la charte (nombre de réunions stratégiques et techniques).
- Nombre de réunions avec les habitants du territoire les sensibilisant à cette question du paysage.
- Renforcement de l'aide à l'élaboration des projets auprès des pétitionnaires et de la gestion partenariale des permis de construire pour améliorer la qualité des réhabilitations ou des transformations intérieures ou extérieures.
- Retour des partenaires du projet sur l'application de la charte.

Tableau de suivi du programme d'actions et calendrier prévisionnel:

Phase de l'action	Maître d'ouvrage	Dates prévues*	Dates effectives*	État d'achèvement (%)Budget prévisionnel	Budget prévisionnel	Commentaire
Phase 1	CCPA	2015-2016			À déterminer	
Phase 2	Communes	2015-2021			À déterminer	
Phase 3	Communes	2015-2021			À déterminer	
Phase 4	CCPA	2021			À déterminer	

FICHE-ACTION N°3

Aménagement d'un accès mode doux depuis la RD 19 – montée d'Éveux

Localisation du projet: Commune d'Éveux

Maître d'ouvrage : Communauté de Commune du Pays de L'Arbresle

Objectifs :

L'accessibilité du couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette doit être renforcée en favorisant des modes de transport alternatif à la voiture, dans le respect du cadre paysager de l'élément constitutif du Bien. Il s'agit également de favoriser la promenade dans le domaine de La Tourette et la commune d'Éveux.

Description du projet et actions prévues :

Un accès mode-doux sera créé pour relier la RD 19 et l'entrée du domaine.

- Phase 1 : acquisition des terrains nécessaires au projet par la commune d'Éveux (réalisée en janvier 2013).
- Phase 2 : travaux d'aménagement.

Les travaux d'aménagement sur la route de La Tourette, voirie communautaire de catégorie 1 de la Communauté de Communes, seront inscrits sur la liste des investissements du mandat 2014- 2020.

Acteurs et partenaires du projet:

- Association des Amis de La Tourette (AsLT)
- Commune d'Éveux
- Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (CCPA)
- Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Rhône-Alpes
- Département du Rhône (CG69)

Résultats attendus et indicateurs:

- Réalisation des travaux.
- Amélioration de la conformité des travaux sur l'ensemble de l'élément constitutif du Bien et de sa zone tampon avec les dispositions réglementaires en vigueur.

Tableau de suivi du programme d’actions et calendrier prévisionnel:

Actions et phase d'actions	Maître d’ouvrage	Dates prévues*	Dates effectives*	État d’achèvement (%)Budget prévisionnel	Budget prévisionnel	Commentaire
Accès mode doux	CCPA	2015 - 2021			A déterminer	
Phase 1	Commune d’Éveux	2013 (réalisé)			23 700,00 €	
Phase 2	CCPA	2015-2021			A déterminer	

*Lancement – Achèvement

FICHE-ACTION N°4

Restauration du mur de clôture du domaine de La Tourette

Localisation du projet: Zone tampon du couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette

Maître d'ouvrage : Association des Amis de La Tourette

Objectifs :

Après l'achèvement des travaux de restauration du couvent en 2013, les efforts portent à présent sur la mise en valeur du cadre paysager de l'élément constitutif du Bien.

Description du projet et actions prévues :

La restauration du couvent étant achevée, le souhait du propriétaire est maintenant d'intervenir sur les espaces extérieurs dans un souci de mise en valeur du couvent.
Le mur du domaine de La Tourette (3767 mètres) datant de la fin du XVIIIème siècle constitue également un élément patrimonial important du paysage de la commune d'Éveux. Il est cependant fortement dégradé en plusieurs points (vol des crêts de mur, infiltration d'eau, végétation envahissante déchaussant les pierres, parties écroulées...) et sa restauration a fait l'objet d'une étude préalable chiffrée. Les travaux, dont le financement et les acteurs restent à trouver, permettront de préserver les parties du mur encore existantes.

La restauration de la totalité du mur ne peut être envisagée à court et moyen terme mais le projet pourra être dans un premier temps lancé sur des secteurs où le mur est en bordure des voies de communication les plus sensibles ; il s'agit en particulier:

1. du secteur (628, 50 m.) longeant la route de Sourcieux (ou route de La Tourette). La circulation automobile est importante sur cette voie et le mur est donc très visible,
2. du secteur (1141 m.) longeant chemin des Grands Fonds d'accès plus facile et où la circulation est limitée. Ce secteur est moins dégradé.

- Phase 1 : évaluation des travaux prioritaires à engager et formalisation du projet (sur la base de l'étude existante).
- Phase 2 : recherche de financement pour les travaux.
- Phase 3 : travaux de restauration.
- Phase 4 : poursuite des travaux sur de nouvelles tranches après recherche de financement.

Acteurs et partenaires du projet:

- Association des Amis de La Tourette (AsLT)
- Commune d'Éveux
- Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Rhône-Alpes
- Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (CCPA)

- Département du Rhône (CG69)

Résultats attendus et indicateurs:

- Amélioration de la conformité des travaux sur l'ensemble de l'élément constitutif du Bien et de sa zone tampon avec les dispositions réglementaires en vigueur.

- Élaboration systématique d'un état « avant- après » pour tous les travaux engagés permettant d'alimenter un bilan annuel soumis à l'appréciation du comité local de gestion de l'élément constitutif du Bien.

- Mètres linéaires de mur restaurés.

Tableau de suivi du programme d'actions et calendrier prévisionnel:

Actions et phase d'actions	Maître d'ouvrage	Dates prévues*	Dates effectives*	État d'achèvement (%)	Budget prévisionnel	Commentaire
Restauration du mur de clôture	AsLT	2015-2021			514 625€ (toutes tranches et tous secteurs)	
Phase 1	AsLT	2015-2016			A déterminer	
Phase 2	AsLT	2016-2017			A déterminer	
Phase 3	AsLT	2017-2018			A déterminer	
Phase 4	AsLT	A partir de 2018			A déterminer	

*Lancement – Achèvement

FICHE-ACTION N°5

Articuler patrimoine et création artistique contemporaine

Localisation du projet: Couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette

Maître d'ouvrage : Frères Dominicains de La Tourette

Objectif :

Si le choix de Le Corbusier pour construire le couvent démontrait l'audace des frères dominicains dans leurs contacts avec les plus grands artistes de leur époque, ceux d'aujourd'hui qui habitent La Tourette souhaitent que le couvent demeure un lieu de rencontre et de dialogue avec la création artistique contemporaine, notamment dans les domaines des arts plastiques, de la musique et du spectacle vivant tels le théâtre et la danse. Il leur semble important d'articuler la notion de *Patrimoine* et de *Création artistique contemporaine* et d'instaurer un dialogue. Les manifestations artistiques proposées sont cohérentes avec l'architecture du couvent et sensibilisent le public aux attributs de la valeur universelle exceptionnelle de l'œuvre de Le Corbusier.

Le propriétaire a la volonté de poursuivre, dans les années à venir, cette articulation entre patrimoine et création d'aujourd'hui. La programmation d'expositions d'art contemporain rencontre depuis 2009 un large succès auprès de publics très variés, allant de l'amateur éclairé au public plus néophyte.

Description du projet et actions prévues :

Les expositions d'art contemporain sont une action récurrente au cœur de la programmation culturelle du couvent. Les grands objectifs de cette action sont exposés dans la partie 5.3 relative au développement culturel et touristique autour du couvent. Il s'agit cependant d'enrichir le contenu du projet par de nouvelles interventions complémentaires :

- Phase 1a : diversifier l'offre de médiation pour les expositions avec des visites pédagogiques ou des visites à thème. Le but est de rendre accessible l'art contemporain à des publics moins avertis (action en lien avec la fiche-action n°6).

- Phase 1b : inviter des compagnies de danse ou de théâtre à produire des spectacles créés spécialement pour le couvent et en lien avec son architecture.

Acteurs et partenaires du projet:

- Frères Dominicains de La Tourette
- Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Rhône-Alpes
- Fondation Le Corbusier
- Association des Sites Le Corbusier (ASLC)
- Office de tourisme du Pays de L'Arbresle

Résultats attendus et indicateurs:

- Évolution du programme de visites.

- Développement de nouvelles manifestations artistiques en particulier autour du spectacle vivant.
- Mesure de l'évolution du nombre de manifestations.
- Mesure de l'évolution du nombre de visites thématiques associées.
- Mesure de l'évolution de la fréquentation du couvent.
- Mesure de l'évolution de la fréquentation des manifestations.

Tableau de suivi du programme d'actions :

Action	Maître d'ouvrage	Dates prévues*	Dates effectives*	État d'achèvement (%)	Budget prévisionnel	Commentaire
Phase 1a	Frères dominicains	2015 - 2021			A déterminer	
Phase 1b	Frères dominicains	2015 - 2021			A déterminer	

*Lancement - Achèvement

FICHE-ACTION N°6

Sensibilisation du public scolaire à la valeur universelle exceptionnelle de l'œuvre architecturale de Le Corbusier

Localisation du projet: Couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette

Maître d'ouvrage : Frères Dominicains de La Tourette

Objectifs :

La sensibilisation du public scolaire fait partie des actions en matière d'éducation et de recherche que souhaite privilégier le propriétaire. Ce projet répond à une volonté de développer une médiation patrimoniale et un tourisme respectueux du couvent et de ses occupants.

Description du projet et actions prévues :

Le travail à destination des scolaires a été initié en 2012. Il est assuré par des contrats de service civique. La pérennisation de ce type de poste est nécessaire pour pouvoir poursuivre les actions engagées et développer de nouveaux projets afin de d'identifier plus précisément les attentes des enseignants et y apporter des réponses adaptées.

- Phase 1; pérennisation du dispositif permettant l'accueil des scolaires et le développement de contenus et d'ateliers pédagogiques.
- Phase 2a : sensibilisation et fidélisation du corps professoral pour garantir la venue de publics scolaires.
- Phase 2b : mise en place de dossiers pédagogiques destinés aux scolaires.
- Phase 2c : mise en place d'ateliers ou de visites à thème (par exemple : visite acoustique).

Acteurs et partenaires du projet:

- Frères Dominicains de La Tourette
- Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Rhône-Alpes
- Académie de Lyon
- Fondation Le Corbusier
- Association des Sites Le Corbusier (ASLC)
- Office de tourisme du Pays de L'Arbresle

Résultats attendus et indicateurs:

- Pérennisation d'un poste sur ce projet.
- Suivi des actions réalisées.

- Mesure de l’évolution de la fréquentation du couvent par des familles avec enfants (question sur le profil des visiteurs).
- Mesure de l’évolution du nombre de scolaires visitant le couvent.
- Mesure de l’évolution du nombre d'écoles impliquées.
- Mesure de l’évolution du nombre de visites thématiques organisées.
- Productions de nouveaux supports.

Tableau de suivi du programme d’actions et calendrier prévisionnel:

Action	Maître d’ouvrage	Dates prévues*	Dates effectives *	État d’achèvement (%)	Budget prévisionnel	Commentaire
Phase 1	Frères Dominicains de La Tourette	2015 à 2021			A déterminer	
Phase 2a	Frères Dominicains de La Tourette	2015 à 2021			A déterminer	
Phase 2b	Frères Dominicains de La Tourette	2015-2016			A déterminer	
Phase 2c	Frères Dominicains de La Tourette	2015-2021			A déterminer	

*Lancement - Achèvement

FICHE-ACTION N°7

Mise en place de plaquettes informatives déclinées en plusieurs langues – Améliorer la lisibilité du site WEB

Localisation du projet: Couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette

Maître d'ouvrage : Frères Dominicains de La Tourette

Objectifs :

Le couvent accueille une proportion importante de visiteurs étrangers. Il s'agit de développer de nouveaux supports de communication afin de permettre un accueil de qualité des publics non francophones et d'améliorer la visibilité du couvent, en particulier sur Internet.

Description du projet et actions prévues :

- Phase 1a : création de fiches d'accompagnement des visites pour les visiteurs non-francophones en anglais, allemand, espagnol, italien, japonais et chinois (mandarin).
- Phase 1b : mise à jour annuelle et refonte tous les 3 ans du site WEB qui permettra de renforcer la lisibilité du site du Couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette à l'international.
- Phase 1c : liens directs à renforcer sur le site avec la Fondation Le Corbusier, Les Utopies Réalisées de la RUL, les Itinéraires Européens Le Corbusier (à terme), l'Office de Tourisme du Pays de L'Arbresle.
- Phase 1d : visite virtuelle en 3 D du couvent.
- Phase 1e : utilisation des moyens de contact par les réseaux sociaux.

Acteurs et partenaires du projet:

- Frères Dominicains de La Tourette
- Région Urbaine de Lyon (RUL)
- Fondation Le Corbusier
- Association des Sites Le Corbusier (ASLC)
- Office de Tourisme du Pays de L'Arbresle

Résultats attendus et indicateurs:

- Productions de fiches pour les visiteurs étrangers.
- Fréquences des mises à jours du site internet.
- Production de nouveaux contenus.
- Mesure de l'évolution de la fréquentation du site internet.

- Suivi de la popularité du site sur les réseaux-sociaux.
- Mesure de l'évolution de la fréquentation du couvent.

Tableau de suivi du programme d'actions :

Action	Maître d'ouvrage	Dates prévues*	Dates effectives*	État d'achèvement (%)	Budget prévisionnel	Commentaire
Phase 1a	Frères Dominicains de La Tourette	2016			A déterminer	
Phase 1b	Frères Dominicains de La Tourette	2015 - 2021			A déterminer	
Phase 1c	Frères Dominicains de La Tourette	2015-2016			A déterminer	
Phase 1d	Frères Dominicains de La Tourette	2015-2016			A déterminer	
Phase 1e	Frères Dominicains de La Tourette	2015 - 2021			A déterminer	

*Lancement - Achèvement

FICHE-ACTION N°8

Mise en réseau avec les acteurs du territoire

Localisation du projet: Couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette, quartier de Firminy-Vert (Firminy), quartier des Gratte-Ciel (Villeurbannne), cité Tony Garnier (Lyon), cité des Etoiles (Givors).

Maître d'ouvrage : Région Urbaine de Lyon

Objectifs :

Le Couvent de La Tourette participe à deux démarches, de nature différente :

« Utopies Réalisées, un autre regard sur l'architecture du XXème siècle » : basée sur la mise en réseau de 5 sites de la région lyonnaise, cette démarche a pour objectif de sensibiliser un public plus large à la valeur de ce patrimoine et d'élargir la cible des visiteurs grâce à une approche originale, qui montre en quoi ces sites sont porteurs des grandes utopies sociales et urbaines du XXème siècle.

« Patrimoine 21 » : il s'agit d'un réseau d'acteurs concernés par la restauration / réhabilitation du bâti du XXème siècle, qui souhaitent partager les expériences et développer des projets de coopération.

Description du projet et actions prévues :

- Phase 1a (Utopies Réalisées) : Plusieurs axes sont envisagés : enrichir les visites en proposant aux visiteurs une approche plus « expérientielle » et sensorielle, mieux valoriser les appartements-témoins, susciter des rencontres entre visiteurs et habitants, proposer au visiteur d'imaginer l'utopie au XXIème siècle, faire découvrir les matériaux et savoir-faire liés à la construction de ces sites, développer des liens avec d'autres sites relevant de l'utopie (en région, en France ou à l'étranger).

- Phase 1b (Patrimoine 21) : deux actions sont prévues : une journée d'échanges thématique consacrée à la réhabilitation des bâtiments d'enseignement du XXème siècle et un atelier de réflexion sur la réhabilitation d'une cité-jardin de Lyon.

Acteurs et partenaires du projet:

Pour la démarche Utopies Réalisées :

- Communauté des Frères Dominicains de La Tourette

- Structures gérant les cinq autres sites : Ville de Firminy, Ville de Givors, Ville de Villeurbanne, Ville de Lyon, Musée Urbain Tony Garnier

- Structures intercommunales : Grand Lyon, Saint-Étienne Métropole, et Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle

- Offices de tourisme du Grand Lyon, de Saint-Étienne Métropole, du Pays de L'Arbresle

- Région Rhône-Alpes

- Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Rhône-Alpes

- Rhône-Alpes Tourisme

Pour la démarche Patrimoine 21 :

- Pôle Innovation Constructives
- Organismes d'enseignement supérieur et de recherche : École Nationale des Travaux Publics de l'État, Écoles Nationales Supérieures d'Architecture de Lyon, Grenoble et Saint-Étienne, Université Jean Monnet de Saint-Étienne.
- Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Rhône-Alpes

Résultats attendus et indicateurs:

Pour la démarche Utopies Réalisées :

- Élargissement des publics de visiteurs et développement de la fréquentation.
- Visibilité et notoriété liées à la mise en réseau.
- Partage d'expériences avec les autres membres du réseau.
- Expositions ou événements culturels .
- Meilleure connaissance de la fréquentation (selon le profil des visiteurs).

Pour la démarche Patrimoine 21 :

- Partage d'expériences et ouverture sur des réseaux professionnels.

Tableau de suivi du programme d'actions :

Action	Maître d'ouvrage	Dates prévues*	Dates effectives*	État d'achèvement (%)	Budget prévisionnel	Commentaire
Phase 1a	RUL	2015			50 000,00 €	
Phase 1b	RUL	2015			15 000,00 €	

*Lancement - Achèvement

FICHE-ACTION N°9

Amélioration de la signalétique d'accès au couvent Sainte-Marie-de-La-Tourette

Localisation du projet: Pays de L'Arbresle / Principales routes (nationales et départementales) du territoire : RN7, RD389, RD596... / voies de desserte plus locales

Maître d'ouvrage : Département du Rhône (CG69) / Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est

Objectifs :

La signalétique a été jugée très insuffisante depuis la gare et les principaux axes de communication. Il s'agit donc d'améliorer / compléter la signalétique routière et piétonnière déjà en place afin de mieux guider les visiteurs du couvent et de mieux gérer les flux de circulation. Cette signalétique devra être simple, respectueuse du paysage (compatible avec les orientations de la charte paysagère) et de l'œuvre de Le Corbusier, en particulier à proximité du couvent.

Description du projet et actions prévues :

Cette action s'inscrit dans un projet de signalétique touristique départementale, porté par le Département du Rhône en lien avec le Comité Départemental du Tourisme. En 2008, une étude du Schéma Directeur de Signalisation Touristique du Département du Rhône a été réalisée et sa mise en application est en cours. Cette action s'inscrit pleinement dans le projet de plan de signalisation touristique à l'échelle du Pays de L'Arbresle (action 3-1 du plan d'action touristique de la Communauté de Communes) qui comprend un volet signalisation directionnelle des sites touristiques réalisé en transversalité avec le schéma directeur de signalisation touristique du Département du Rhône et un volet de signalisation commerciale (hébergements notamment) porté par la CCPA (mis en place dès 2015).

- Phase 1: compléter la signalisation sur les routes départementales dans un rayon de cinq kilomètres autour du couvent (avec une priorité donnée aux voies les plus fréquentées).

- Phase 2 : réaliser la signalétique depuis les sorties de l'A89 jusqu'à l'entrée de la commune de L'Arbresle.

Acteurs et partenaires du projet:

- Département du Rhône (CG69)
- Direction interdépartementale des Routes (DIR)
- Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle (CCPA)
- Comité Départemental du Tourisme du Rhône
- Office de Tourisme du Pays de L'Arbresle

Résultats attendus et indicateurs:

- Axes de circulation privilégiés.

- Nombre de panneaux de signalisation installés.
- Mesure de l’évolution de la fréquentation du couvent.
- Enquête de satisfaction auprès des visiteurs sur la qualité de l'accès au couvent et la signalétique.

Tableau de suivi du programme d’actions et calendrier prévisionnel:

Action	Maître d’ouvrage	Dates prévues*	Dates effectives*	État d’achèvement (%)	Budget prévisionnel	Commentaire
Phase 1	CG69	2015 - 2016			A déterminer	
Phase 2	CG69	2016 - 2018			A déterminer	

*Lancement - Achèvement

>6 ANNEXE

ANNEXE 1 : arrêté de classement « Monument Historique »

DGP/SP/SDMHEP/BPMH/BB/2011-1999

REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté n° 88 portant classement au titre des monuments historiques du couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette à ÉVEUX (Rhône)

Le ministre de la culture et de la communication

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2009-1393 du 11 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions de l'administration centrale du ministère de la culture et de la communication,

Vu l'arrêté de classement en date du 11 décembre 1979 du couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et des sites en date du 22 mars 2011,

La Commission nationale des monuments historiques entendue en sa séance du 19 septembre 2011,

Vu la lettre d'adhésion au classement de l'association LES AMIS DE LA TOURETTE, propriétaire, représentée par son vice-président, M. Alain Durand, en date du 7 juin 2011,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

considérant que la conservation du couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette, de son lieu d'inhumation et d'une partie de son parc présente, au point de vue de l'art, un intérêt public, en raison de l'originalité de l'œuvre architecturale réalisée par Le Corbusier dans l'esprit du renouveau de l'art sacré,

arrête :

Article 1er : Est classé au titre des monuments historiques, en totalité, le couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette, situé à ÉVEUX (Rhône), avec ses dépendances, bâties et non bâties, situés sur les parcelles n° 2 et n° 17, section AH, d'une contenance de 12 ha 89 a 12 ca, sur la parcelle n° 3, section AI , tels que teintés en mauve sur le plan ci-annexé.

Le couvent et tous ces éléments appartiennent à l'association LES AMIS DE LA TOURETTE, dont le siège social est sis au couvent dominicain de la Tourette, BP 105, Éveux, 69591 L'Arbresle. Elle en est propriétaire depuis une date antérieure au 1er janvier 1956.

Article 2 : Le présent arrêté se substitue à l'arrêté de classement du 11 décembre 1979 susvisé.

Article 3 : Il sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé et au bulletin officiel du ministère de la culture et de la communication.

Article 4 : Il sera notifié au préfet du département, au maire et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Paris, le 16 DEC. 2011

Le Chef du Service du Patrimoine
Adjointe du Directeur Général des Patrimoines

Isabelle MARÉCHAL

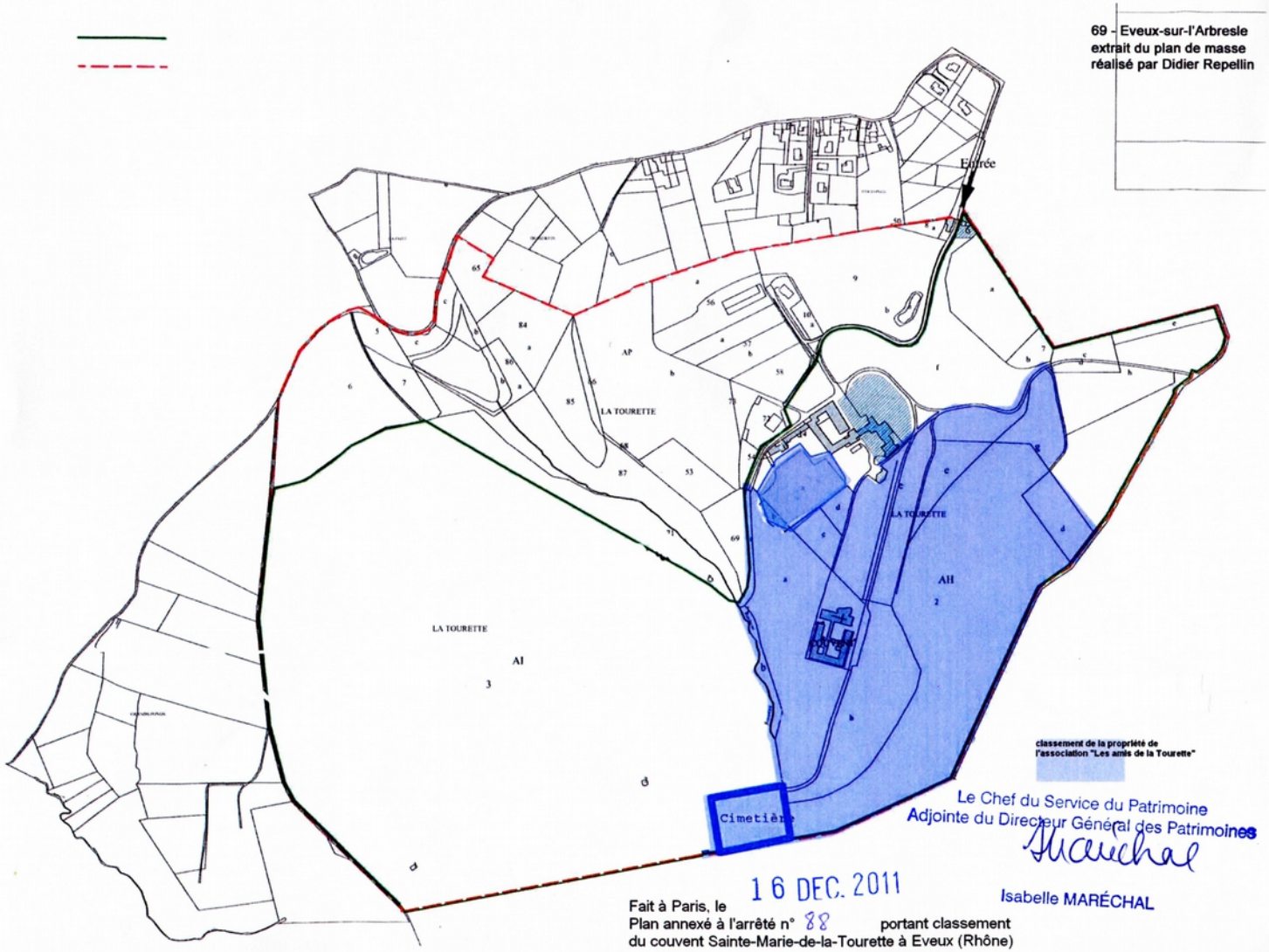

Le Chef du Service du Patrimoine
Adjointe du Directeur Général des Patrimoines

Isabelle MARÉCHAL

Fait à Paris, le 16 DEC. 2011
Plan annexé à l'arrêté n° 88 portant classement
du couvent Sainte-Marie-de-la-Tourette à Eveux (Rhône)

ANNEXE 2 : Extrait des registres des délibérations du Conseil Municipal

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune d'Éveux

Délibération
39/2014

Séance du 24 juillet 2014

Ce jour, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean MARTINAGE, Maire.

Nombre de membres en exercice
15

Membres présents
M. Jean MARTINAGE, Mme Loré VINDRY, M. Christian BILLAUD, Mme Ghislaine LALBERTIER, M. Joseph LILLO, Mme Geneviève RIBAILLER, M. Daniel VIALLY, Mme Régine PASQUIER, Mme Catherine VITOUX, M. Serge GRANGE, Mme Xandrine GUÉRIN, M. Bertrand GONIN.

Présent(s)
12

Membre(s) ayant donné procuration :
Mme Odile OUEDRAOGO a donné procuration à Mme Loré VINDRY, M. Pierre Mellinger a donné procuration à M. Jean MARTINAGE, M. Olivier FARGES a donné procuration à M. Daniel VIALLY.

Procuration(s)
3

Membre(s) excusé(s) :

Excusé(s)
0

Membre(s) absent(s) :

Absent(s)
0

Secrétaire de séance : Joseph LILLO

Date de la Convocation
17/07/14
Date d'affichage
17/07/14

PRÉFECTURE du RHÔNE
Reçu le 30 JUIL. 2014
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES

Objet

Candidature à l'UNESCO de l'œuvre de Le Corbusier
Approbation du plan des fiches actions

Dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial de 1972, ratifié par l'État français en 1975, l'œuvre architectural de Le Corbusier « une contribution exceptionnelle universelle au mouvement moderne » fait l'objet d'un dossier de nomination en série et transnationale à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial.

La valeur universelle exceptionnelle de la série est définie dans le chapitre I du dossier de candidature.

Implanté sur la commune d'Éveux, le couvent Sainte-Marie de la Tourette fait partie de cette série.

Le respect de la contribution de cet élément constitutif à la valeur universelle exceptionnelle du bien justifie la mise en place de mesures destinées à assurer sa conservation, sa protection, sa mise en valeur et son intégration dans les programmes de planification générale.

Le comité du patrimoine mondial demande que pour chaque élément constitutif du bien soit précisé les systèmes de gestion et qu'un plan de gestion accompagné de fiches actions précisant les différents intervenants soit établi.

Après présentation du plan de gestion et des fiches actions et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de gestion et les fiches actions.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture
24/07/14
et publication ou notification
24/07/14

Pour copie conforme
Le Maire

Jean MARTINAGE

ANNEXE 3 : Note d'intention du propriétaire

Ordre des Prêcheurs
Province de France

Couvent Sainte-Marie de La Tourette

Note d'intention des frères dominicains de La Tourette pour le dossier Unesco

Restauration et entretien du bâtiment

1/ Une *restauration intégrale* du bâtiment a été entreprise en 2006 sous la maîtrise d'œuvre de Didier Répellin, architecte en chef des monuments historiques. La restauration des trois ailes d'habitation du couvent, des conduits, de l'église conventuelle avec la sacristie et la crypte et enfin des abords s'est achevée à l'automne 2013. Ce chantier a pu être conduit grâce au soutien financier de l'Etat (DRAC Rhône Alpes, de la Région et du département du Rhône). La maîtrise d'ouvrage a été assurée par l'Etat pour la première tranche (2006) et par l'association propriétaire pour la suite du chantier.

2/ La *gestion économique du site* est organisée de manière aussi rigoureuse que possible pour permettre la vie courante du site et son entretien sans avoir recours à des subventions de fonctionnement.

3/ Un *dialogue constant* est établi avec les pouvoirs publics et les collectivités territoriales afin d'inscrire le couvent de La Tourette dans les divers réseaux et communautés humaines dans lesquels il a sa place, tout en préservant sa spécificité. Parmi ces instances de dialogue, on peut citer la municipalité d'Eveux, la communauté de communes du pays de L'Arbresle, le réseau *Utopies Réalisées* mis en place par la Région Urbaine de Lyon entre cinq sites d'architecture du 20ème siècle.

Accueil des publics et activités culturelles

La communauté religieuse dominicaine propriétaire et résidente au couvent a le souci d'un accueil du public qui soit cohérent avec le caractère spécifique du lieu. Il n'est donc pas question pour elle de mettre en place une politique de tourisme de masse avec une communication intensive à propos du couvent, mais de favoriser :

- les *séjours de travail* d'architectes et d'étudiants en architecture. Ces séjours sont organisés au couvent depuis une quarantaine d'années, en particulier par des écoles d'architecture du monde entier. La communauté privilégie les séjours de plusieurs jours

1

permettant un travail approfondi sur le bâtiment et une vraie rencontre entre visiteurs et habitants du lieu.

- les rencontres et séminaires, ouverts ou sur invitation, autour de problématiques culturelles, philosophiques, religieuses, artistiques ou architecturales.
- les visites guidées : elles sont assurées soit par des frères de la communauté, soit par des salariés laïcs. Durant la période de l'été il est fait appel à des étudiants en architecture pour assurer les visites supplémentaires. Pour préserver l'atmosphère de silence et de travail dans le couvent, il n'y a pas de visites libres de l'intérieur du couvent. En revanche, le domaine de La Tourette étant ouvert gratuitement toute l'année au public, il est possible de visiter les extérieurs du couvent de façon libre, gratuite et permanente. Un commentaire de l'histoire du couvent et de ses extérieurs est téléchargeable en audio guide en français et en anglais.
- les manifestations artistiques, expositions d'art contemporain, représentations théâtrales et concerts. Dans la programmation de ces manifestations une attention particulière est portée à la cohérence du propos avec l'œuvre d'art principale que constitue le couvent. Il s'agit d'inviter des artistes à entrer en dialogue avec l'œuvre architecturale de Le Corbusier et ceux qui l'habitent. Un autre point d'attention est de rendre autant que possible ces manifestations accessibles à un public varié, pas forcément familier de cette forme d'activité culturelle. La communication auprès du public de proximité est particulièrement soignée depuis 2009.

Concernant les expositions d'art contemporain le principe est d'inviter des artistes vivants de renommée internationale à venir résider au couvent et à exposer certaines de leurs œuvres en dialogue avec l'œuvre architecturale de Le Corbusier. Plus que de simples expositions, il s'agit d'exposer des œuvres dans une Œuvre, et de permettre de renouveler le regard tant à la fois sur les œuvres que sur l'architecture du couvent, qui s'en trouve enrichi.

A ce jour, le couvent de la Tourette n'est pas reconnu seulement comme un lieu patrimonial important mais aussi « comme un lieu unique sur la scène internationale de l'art contemporain » selon Thierry Raspail, directeur de la Biennale de Lyon et directeur du MAC musée d'art contemporain de Lyon. Lieu unique pour plusieurs raisons : la qualité architecturale ; le fait d'être un couvent habité par une communauté religieuse qui y vit, prie et travaille et conserve au bâtiment sa vocation d'origine ; d'être un lieu de rencontre avec les acteurs de la création artistique contemporaine.

Ces activités sont organisées pour permettre l'autonomie financière du site, sans chercher à développer une activité lucrative, et pour faire de La Tourette un lieu de dialogue fécond autour de l'architecture, de l'art contemporain et des questions spirituelles et philosophiques. Cela implique une vigilance constante dans les prises de décisions, afin d'honorer ces deux objectifs.

La Tourette, un couvent dominicain

La réflexion sur les activités organisées à La Tourette et les modalités de l'accueil de publics très divers intègre nécessairement la prise en compte de la dimension religieuse conventuelle du bâtiment, toujours occupé par des membres de la congrégation religieuse qui en a passé commande à Le Corbusier en 1953. Le dialogue établi avec les architectes – en particulier à l'occasion du chantier de restauration et de la préparation du dossier d'inscription au patrimoine mondial par l'UNESCO – a permis de préciser cette question essentielle. La communauté dominicaine s'est engagée depuis les années 1970 dans l'accueil de publics très variés et dans l'organisation de multiples activités lui permettant d'entrer en dialogue avec des hôtes souvent très éloignés des questions religieuses. C'est dire qu'il n'est vraiment pas dans son propos d'envisager l'accueil au couvent sous la forme d'un prosélytisme chrétien. Cependant, elle ne doit pas non plus perdre son identité pour se rendre accueillante. Les visiteurs en séjour sont en effet très sensibles à l'apport de sens que peuvent offrir les religieux vivant sur place, soit par leurs commentaires sur le bâtiment dont ils sont les usagers, soit par leur simple présence. Il leur faut trouver les modalités de mise en valeur de l'identité conventuelle du bâtiment, non pour affirmer leur propre identité, mais pour rendre l'œuvre lisible.

L'expérience de quelques dizaines d'années le montre largement : le séjour à La Tourette représente pour beaucoup d'étudiants en architecture bien plus qu'une étape de leur formation professionnelle. De nombreux témoignages soulignent l'expérience esthétique, humaine et parfois spirituelle qui a pu être vécue lors d'un tel séjour et qui reste présente dans la mémoire bien longtemps après. C'est le propos de la communauté dominicaine que de proposer, susciter et accompagner une telle expérience dans le respect et la discrétion.

Les frères dominicains de La Tourette
La Tourette, juin 2014

RHÔNE

AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

Association des Amis de la Tourette
Monsieur Christophe BOUREUX
69210 EVEUX

Votre interlocutrice : Caroline LEROYER

04 72 61 77 68
04 72 61 27 50
caroline.leroyer@rhone.fr

Vos réf. :
Nos réf. : PNR-CLE/SMA-10/09-06

PDIPR - Les Sentiers du Rhône
Convention de passage

Lyon, le 07 SEP. 2010

Monsieur,

Votre association a accepté de signer une convention avec le Département du Rhône pour l'ouverture à la circulation non motorisée de chemins dont vous êtes propriétaire, sur les communes d'Éveux et de Sourcieux-les-Mines.

Le Département a en effet accepté votre proposition, relayée au niveau local, et va modifier en conséquence son plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) sur le secteur du Pays de l'Arbresle. Ces itinéraires sont d'ores et déjà inscrits dans le réseau touristique, ouvert au public, balisé et aménagé.

Vous trouverez ci-joint un exemplaire original de la convention. Elle prévoit sur sa durée d'application, soit dix ans à compter de sa date de signature, l'entretien et l'aménagement du sentier par le Département, et de votre part un engagement à autoriser son accès et son usage par le public, à l'exclusion des engins motorisés. La responsabilité des deux parties, conformément à la réglementation en vigueur, est également précisée par ce document.

Je tiens à vous remercier vivement pour votre adhésion à ce projet.

Les services du Département sont à votre disposition, si nécessaire. Je vous engage par ailleurs à utiliser le numéro vert mis en place pour signaler toute perturbation sur les itinéraires aménagés **(0 800 869 869)**.

J'ai le plaisir de vous remettre deux exemplaires de la deuxième édition du cartoguide «le Pays de l'Arbresle», publié par le Département, qui présente le réseau de sentiers ouverts au public sur ce secteur.

Je vous prie d'accepter, Monsieur, mes courtoises salutations.

Pour le président et par délégation

Charles BRÉCHARD
vice-président chargé du développement durable,
de l'environnement
et de la coopération décentralisée

PJ : 3

Copie : - M. François BARADUC, Vice-président du Conseil général

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

CONVENTION

relative à l'ouverture au public de sentiers de randonnée traversant des propriétés privées,

Entre :

- le Département du Rhône, représenté par le Président du Conseil général en exercice, Monsieur Michel Mercier, agissant en exécution d'une délibération adoptée le 19 novembre 2004 par le Conseil général du Rhône, ci-après désigné par "le Département" ; d'une part,

Et

- Association des Amis de la Touvette

ADRESSE : La Touvette, Eveux 69210 = représenté par M. Christophe BOURE

Ci-après désigné(e) par "le propriétaire", d'autre part.

IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ :

- que l'article L. 361-1 du code de l'environnement donne compétence au département pour établir, après avis des communes intéressées, un Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée ;

- qu'il prévoit la conclusion de conventions entre le département et les propriétaires privés pour fixer les conditions d'ouverture au public des parcelles concernées par le passage d'un sentier de randonnée.

CECI EXPOSÉ, IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1er. Objet de la convention.

La présente définit les conditions de l'ouverture à la circulation non motorisée, dans l'enceinte de propriétés privées, d'un chemin de randonnée inscrit au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Article 2. Tracés et aménagements des itinéraires et sentiers ouverts au public.

Les propriétés ouvertes au public, intéressées par la présente convention sont désignées par leur référence cadastrale ci-après et un plan en annexe.

Commune de Sourcieux-les-Mines : parcelle n° 0B0026

Commune d'Eveux : parcelles n°AH0002 et n°AH0016

Les sentiers traversant les propriétés privées sont délimités et balisés ; ils font l'objet d'aménagements destinés à garantir la sécurité des biens et des personnes et à informer le public de ses droits et obligations.

Article 3. Activités autorisées sur les propriétés ouvertes au public.

Les chemins ouverts et aménagés par le Département sont exclusivement affectés à la circulation des piétons, des cavaliers, des VTT et des engins agricoles ou forestiers destinés à exploiter les parcelles desservies, à l'exclusion de tout autre mode de fréquentation.

Le public peut utiliser les sentiers ouverts à des fins de randonnée et de promenade ou de découverte de la nature.

Article 4. Charges du Département.

Le Département veille à la publication d'un règlement définissant les conditions d'utilisation des sentiers intéressés.

L'entretien des sentiers (élagage, débroussaillage...) est réalisé par le Département ou pour son compte, en accord avec le Propriétaire ou sous son contrôle.

Article 5. Charges du Propriétaire.

Le Propriétaire s'engage à laisser le public pénétrer sur les sentiers concernés.

Il autorise le Département à réaliser, sous son contrôle, l'entretien et les aménagements nécessaires, dans la mesure de leur compatibilité avec les activités d'exploitation et l'affectation habituelle de la propriété.

Article 6. Responsabilité.

Le Département est responsable des dommages causés aux tiers et aux usagers ou au propriétaire, du fait des travaux d'aménagement qu'il a réalisés ou fait réaliser.

Les usagers répondent des dommages corporels et matériels résultant de leur fait.

Le Propriétaire répond des dommages corporels et matériels résultant de son fait.

Article 7. Modification des clauses.

Pendant la durée d'exécution de la présente convention, les parties pourront convenir par voie d'avenant de toute modification qu'elles jugeront utile.

En cas de changement de propriétaire, l'affectation du sentier ne sera maintenue qu'après accord exprès du nouveau propriétaire.

En cas de refus, le nouveau propriétaire préviendra le Département par lettre recommandée avec accusé de réception.

Toutefois, l'ouverture au public du sentier sera maintenue pendant un délai au plus égal à six mois à dater de l'envoi de la lettre recommandée, délai qui permettra au Département d'étudier un parcours de substitution.

Article 8. Durée et résiliation de la convention.

La présente convention est conclue pour une durée de dix ans, laquelle commence à courir à la date de sa signature.

Sauf résiliation par l'une des parties, dûment notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois au moins avant la survenance de son terme, elle est tacitement reconduite pour une durée de trois ans.

En cas de manquements graves ou répétés de l'une des parties à ses obligations, la présente convention peut être résiliée par l'autre partie, à l'expiration du délai imparti dans une mise en demeure, lequel ne pourra être inférieur à un mois.

Fait à Lyon, le 07 SEP. 2010

en trois exemplaires originaux

Pour le Département du Rhône
Le Président du
Conseil général du Rhône,
Pour le président et par délégation
Michel MERCIER
Charles BRECHARD
vice-président chargé du développement durable,
de l'environnement
et de la coopération décentralisée

Le Propriétaire, par délégation à
Christophe BOUREU

ASSOCIATION DES
AMIS DE LA TOURETTE
LA TOURETTE - EVEUX
ARBRESLE

Visée pour la commune de Sourcieux-les-Mines par le Maire :

MAIRIE DE SOURCIEUX-les-MINES (Rhône)

Visée pour la commune d'Eveux par le Maire : Robert ALLOGNET
Bernard GONIN

MAIRIE D'EVEUX 69210 (RHONE)

Département du Rhône
Arrondissement de Lyon
Canton de l'Arbresle

EXTRAIT
Du Registre Des Arrêtés Du Maire

COMMUNE d'ÉVEUX

Le Maire de la Commune d'Éveux (Rhône),

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L126-1, R126-1, R126-3, R123-13, R123-14 et R123-22,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Éveux, éxécutoire depuis le 14 avril 2014,

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Éveux, du 19 Septembre 2013, concernant l'approbation du Périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PENAP) du Territoire de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle,

Vu la délibération du Conseil Général du Rhône, du 11 Avril 2014, ainsi que ses annexes,

OBJET

Mise à jour du Plan Local d'Urbanisme

(Carte PENAP)

ARRÊTE :

Article 1 – Le Plan Local d'Urbanisme est mis à jour à dater du présent arrêté. La carte du Périmètre PENAP est annexée au Plan Local d'Urbanisme.

Article 2 – Le présent arrêté sera affiché pendant **1 mois.**

Article 3 – Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte.

Article 4 -

- Madame la Présidente du Conseil Général du Rhône,
- Monsieur le Préfet du Rhône,

Et tous les agents de la Force Publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Directeur de la Maison du Département du Rhône,
- Monsieur le Président de la CCPA,

Fait à Éveux, le 19 Juillet 2014

Le Maire,
Jean MARTINAGE
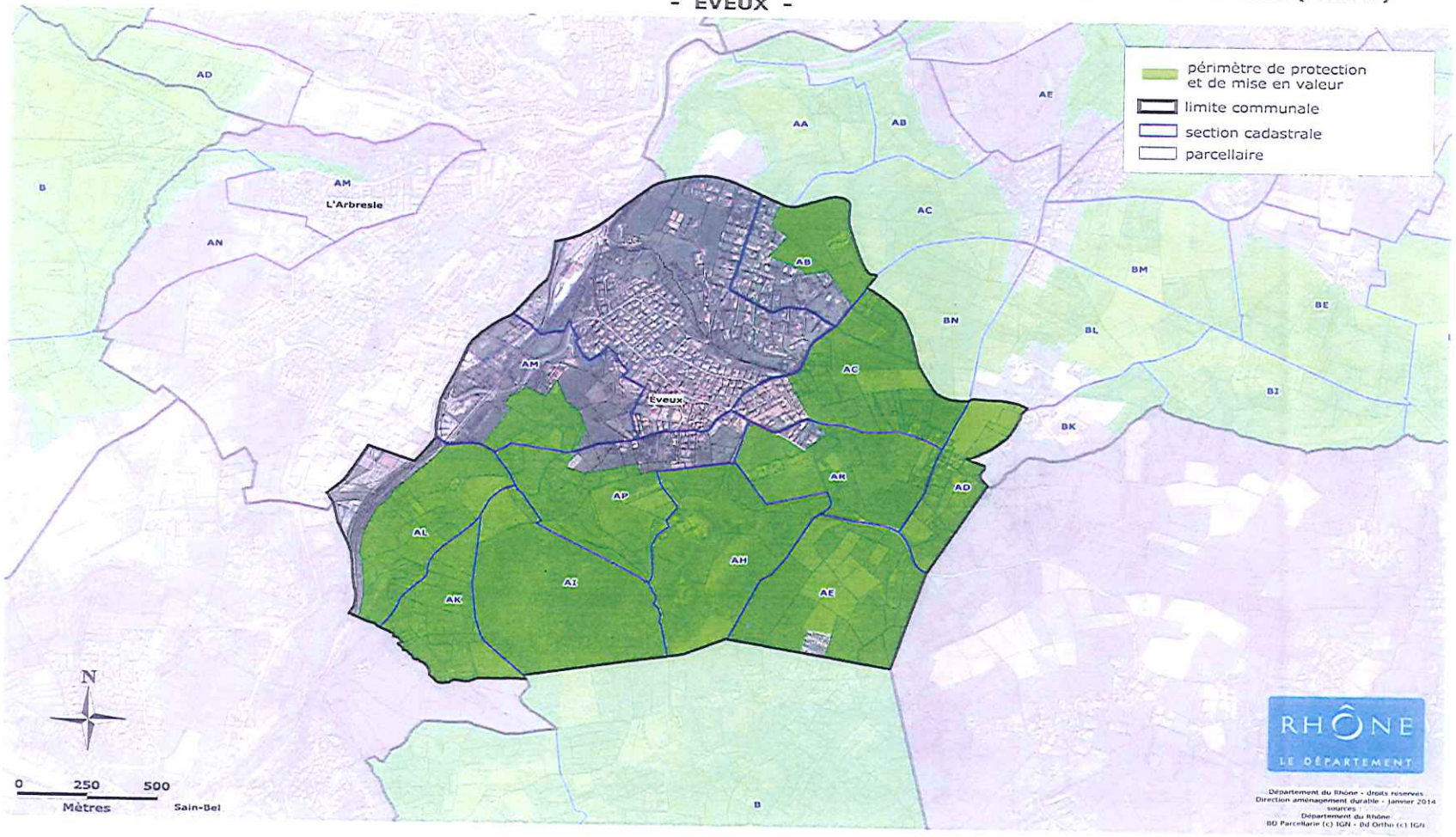
PÉRIMÈTRE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES ESPACES AGRICOLES ET NATURELS PÉRIURBAINS (PENAP)
- ÉVEUX -